



*La Gazette de
Saint-Genest-sur-Roselle*



Le mot du Maire

Voilà un an qu'un virus parti de Chine s'est répandu avec une vitesse folle sur l'ensemble de la planète. Les mesures prises pour en limiter l'impact ont bouleversé nos vies en limitant nos interactions sociales au strict minimum. A peine un répit prudent pendant la période des fêtes que déjà de nouvelles restrictions sont mises en place en attendant une campagne de vaccination potentiellement porteuse d'espoir.

Nous voyons bien comment il peut être particulièrement dangereux de négliger certaines politiques publiques et en particulier celles de la santé. Nous devons rester mobilisés et faire preuve de solidarité dans ce moment inédit de notre histoire commune.

« Mobilisés et solidaires » ont été pour moi et mon équipe municipale les maîtres mots de notre action de ce début de mandature. Vous pourrez vous en rendre compte à la lecture de cette nouvelle version de La Gazette de Saint Genest.

Création et maintien d'un marché de producteurs, distribution de repas confectionnés avec des produits locaux à nos aînés, lancement de la réflexion autour du projet de la Maison des habitants, du futur site internet sans oublier le suivi des dossiers courants et la tenue des différents engagements de notre commune.

L'ensemble de ce travail a pu être réalisé grâce à la participation active de tous vos élus et élus dans une très bonne ambiance à la fois conviviale et efficace où chacune et chacun apporte au collectif son expérience et sa compétence.

Malheureusement les contraintes sanitaires ne nous permettent pas d'impliquer autant que nous l'avions souhaité les habitants de la commune à travers des réunions publiques par exemple. Je m'engage à y remédier dès que cette épidémie se sera éloignée et que nous pourrons retrouver le plaisir de nous rassembler.

Pour finir, je tiens à vous souhaiter en mon nom et en celui du Conseil Municipal une très bonne année 2021 : une santé à toute épreuve, de la joie partagée et un peu de sérénité retrouvée.

Jacqueline Lhomme-Léoment

SOMMAIRE

| | |
|----------------------------|------|
| Présentation de la commune | p.3 |
| Finances | p.8 |
| Réalisation 2020 | p.13 |
| Projets | p.19 |
| Eco-Citoyenneté | p.23 |
| Vie scolaire | p.34 |
| Vie de la commune | p.38 |
| Tourisme | p.48 |
| Associations | p.53 |
| Infos pratiques | p.64 |
| Etat Civil | p.77 |

LA COMMUNE

PRESENTATION DE LA COMMUNE

➤ SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de St Genest-sur-Roselle est située au Sud-Ouest du Département de la Haute-Vienne au cœur de l'ancienne région Limousin. Elle se situe à 24 km au Sud de Limoges et grâce à l'Autoroute A20 puis la RD15, à seulement 30 minutes d'un pôle urbain majeur. La commune est ensuite traversée par la RD82 qui forme un véritable axe structurant pour le développement de la commune.

La commune est bordée au Nord par la Roselle et au sud par la Briance qui forment deux structures naturelles.

La commune appartient à la **Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne** qui regroupe 11 communes: Château-Chervix, Glanges, La Porcherie, Magnac-bourg, Meuzac, Pierre-Buffière, St Germain les Belles, St Hilaire-Bonneval, St Vitte sur Briance, Vicq sur Breuilh et St Genest sur Roselle.

La commune est implantée sur le plateau à 313m d'altitude.



➤ EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

Population

| <u>1968</u> | <u>1975</u> | <u>1982</u> | <u>1990</u> | <u>1999</u> | <u>2009</u> | <u>2014</u> |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 427 | 346 | 361 | 393 | 385 | 464 | 509 |

Dernier recensement de la population légale de la commune établi par l'INSEE :

524 le nombre d'habitants au 01/01/2021.

➤ LE TISSU ECONOMIQUE

La commune de St Genest-sur-Roselle possède une zone artisanale, la ZA Les Bouïges située au Nord du bourg, le long de la RD15. Cette zone artisanale dépend de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne qui détient la compétence économique sur le territoire.

➤ LES EQUIPEMENTS

Les équipements scolaires

L'école est le service le plus important offert par la commune.

La commune est organisée en un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de St Bonnet-sur-Briance. Elle fonctionne sur la semaine des 4.5 jours.

Les équipements liés à l'enfance

La commune possède une garderie, équipement de service indispensable pour une commune rurale. La garderie fonctionne dès 7h le matin et jusqu'à 19h le soir. C'est une garderie municipale.

Les équipements sportifs

La commune de St Genest-sur-Roselle recense un stade, un terrain de pétanque ainsi qu'un étang communal. On compte également une association de gym, une de VTT/vélo route/Cross ainsi qu'une association de pêche.

Les équipements socio-culturels

La commune recense une salle des fêtes située en face de la Mairie, entièrement rénovée en 2020. Deux salles sont louables avec cuisine équipée.

LES AGENTS DE LA COMMUNE

ECOLE



**Marie-Françoise
BARNIQUE,**
Agent polyvalent en
charge du périscolaire



Sandrine DEFARGE,
Agent technique
polyvalent, classe de
Mme Boyer-Garraud
Chargée de la surveillance
des enfants



**Sylvie De Miranda
GOMES,**
ATSEM, classe de Mme
Bosdeveix
Chargée de la surveillance
des enfants



Dominique DUPUY,
Responsable restaurant
scolaire
Accompagnatrice bus
scolaire

MAIRIE



Estelle POTHIER,
Secrétaire de mairie



Loraine POTHIER,
Secrétaire de mairie
remplaçante



Hervé HEBRAS,
Cantonnier



Fabienne PICAUDOU,
Secrétaire remplaçante
CDG

LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

La Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne est composée de 11 communes et compte 9 300 habitants.

Les Compétences sont très larges :

■ La Compétence « Enfance-Jeunesse » :

- Gestion en régie de deux **ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)** :
 - ALSH et « Pôle Ados » de Magnac-Bourg,
 - ALSH de Saint Germain Les Belles.
- Gestion déléguée des structures suivantes à des associations :
 - L'ALSH et la micro-crèche de Saint Hilaire Bonneval dont la gestion est assurée par « l'Association Familles Rurales Briance Roselle »,
 - La Halte-Garderie de Vicq Sur Breuilh gérée par l'association « Les Bambinous »,
 - Le CALC (Centre d'Animation Loisirs et Culture) qui gère un ALSH périscolaire à Vicq Sur Breuilh.
- Le RAM (Relais Assistante Maternelle situé à Vicq Sur Breuilh),
- Le RAM itinérant (Partenariat avec la communauté de communes de Noblat) qui couvre les communes de Pierre-Bufferière, Saint Genest Sur Roselle et Saint Hilaire Bonneval).

■ La Compétence « Développement Economique » :

- Gestion de trois Zones d'Activités Economiques Intercommunales :
 - ◆ La ZAE du Monceau à Magnac-Bourg,
 - ◆ La ZAE des Bouiges à Saint Genest Sur Roselle,
 - ◆ La ZAE du Martoulet à Saint Germain Les Belles.
- Aides à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

■ La Compétence Voirie :

- Gestion et entretien d'un réseau de 470 kilomètres de voirie rurale.

■ Les compétences dans le domaine de l'environnement :

- Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : Contrôle des assainissements autonomes,
- Compétence « Déchets » transférée au SICTOM SUD HAUTE VIENNE qui est en train de mettre en place, depuis le 1^{er} Janvier 2021, la redevance incitative.
- La Compétence « Rivières » déléguée à l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne),
- L'élaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

■ **La compétence Tourisme :**

- Gestion d'un Office de tourisme Intercommunal,
- Convention territoriale de développement culturel et touristique.

■ **Gestion d'équipements d'intérêts communautaires :**

- La Médiathèque Intercommunale du Père Castor et le Réseau de Lecture Publique,
- La gestion de logements sociaux à Saint Hilaire Bonneval,
- Le Gymnase de Saint Germain Les Belles,
- Le Camping intercommunal de Chabanas à Pierre-Buffière,
- Le Tennis couvert de Saint Germain Les Belles,
- Les Tennis couverts de Pierre-Buffière.

■ **LES ELUS TITULAIRES D'UNE DELEGATION :**

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Président de la Communauté de Communes | Marc DITLECADET |
| 1 ^{ère} vice-présidente chargée du tourisme, de la Médiathèque et de l'attractivité du territoire | Christine DE NEUVILLE |
| 2 ^{ème} vice-président chargé du développement économique, de l'agriculture et du numérique | Guy MONTET |
| 3 ^{ème} vice-présidente chargée des Finances, de l'Habitat et du PCAET | Emilie GILLET |
| 4 ^{ème} vice-président chargé de l'environnement | Christian LATOUILLE |
| 5 ^{ème} vice-président chargé de l'enfance jeunesse : | Stéphane PATTIER |
| 6 ^{ème} vice-président chargé de la voirie | Jean-Louis DUBOIS. |

■ **LES COORDONNEES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE :**

Adresse : 381, route de Chabanas 87 260 PIERRE BUFFIERE

Téléphone : 05 55 58 78 93

Courriel : cbshv@orange.fr

► **Horaires d'ouverture au public :**

- **Du Lundi au Jeudi : De 9h00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00.**
- **Le vendredi de 9H00 à 12H00.**

FINANCES

La GAZETTE se modernise et devient semestrielle. De plus, très prochainement, un site internet de la commune sera mis en place.

Les informations financières vont donc évoluer et devenir régulières.

C'est pourquoi, dans ce numéro, nous revenons sur le rapport financier de l'année 2019 et sur le Budget Primitif de l'année 2020. L'exécution de 2020 et le budget 2021 vous seront présentés dès la 1^{ère} gazette de l'année 2021, avec des montants réalisés et votés. Donc des chiffres fiables et visés par le Préfet.

Afin de mieux comprendre les tableaux ci-dessous, nous tenions à faire une présentation brève et synthétique d'un budget divisé en 2 sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

- **La section de fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autres (alimentation, loisirs, impôts...).

- **La section d'investissement :**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée en grande partie aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel. Comme pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier, travaux sur un bien...

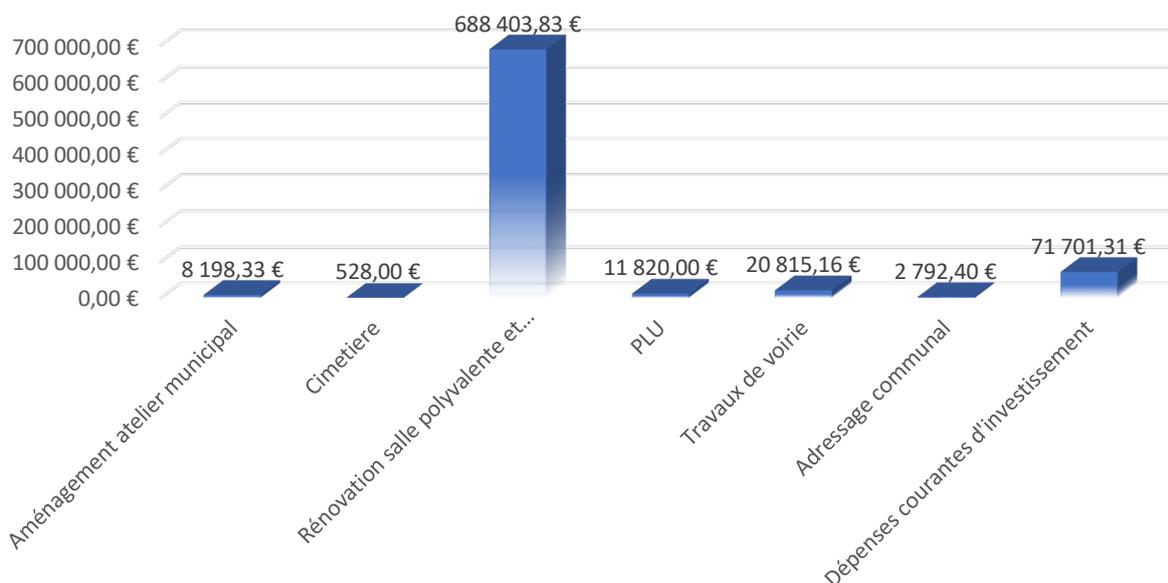
CREDITS OUVERTS POUR 2019 (Budget Primitif + Décisions modificatives)

| | | DEPENSES 2019 | RECETTES 2019 |
|--------------------------------|------------------------------|----------------|----------------|
| REALISATIONS SUR L'EXERCICE | Section de fonctionnement | 750 851.94 € | 750 851.94 € |
| | Section d'investissement | 866 992.63 € | 866 922.63 € |
| | TOTAL | 1 617 844.57 € | 1 617 844.57 € |

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / EXECUTION BUDGETAIRE 2019

| | | DEPENSES 2019 | RECETTES 2019 |
|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| REALISATIONS SUR L'EXERCICE | Section de fonctionnement | 391 184.54 € | 487 651.68 € |
| | Section d'investissement | 815 801.66 € | 579 921.80 € |
| REPORT DE L'EXERCICE N-1 | Report en section d'investissement | 0.0 € (si déficit) | 351 301.31 € (si excédent) |
| | Report en section d'investissement | 0.0 € (si déficit) | 68 649.55 € (si excédent) |
| TOTAL | | 1 206 986.20 € | 1 487 524.34 € |
| RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1 | Section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € |
| | Section d'investissement | 43 977.30 € | 32 634.38 € |
| TOTAL | | 43 977.30 € | 32 634.38 € |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | 391 184.54 € | 838 952.99 € |
| | Section d'investissement | 859 778.96 € | 681 205.73 € |
| | TOTAL CUMULE | 1 250 963.50 € | 1 520 158.72 € |

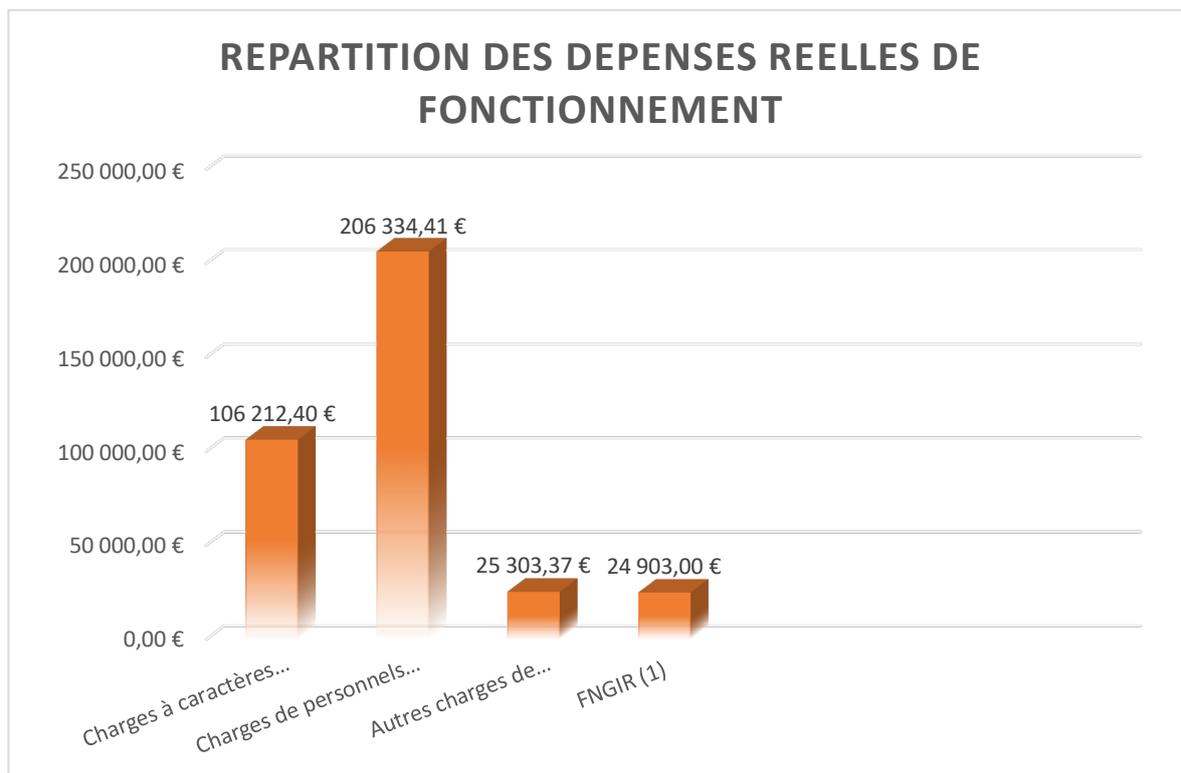
REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR OPERATION



Nos dépenses d'investissement sont celles qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

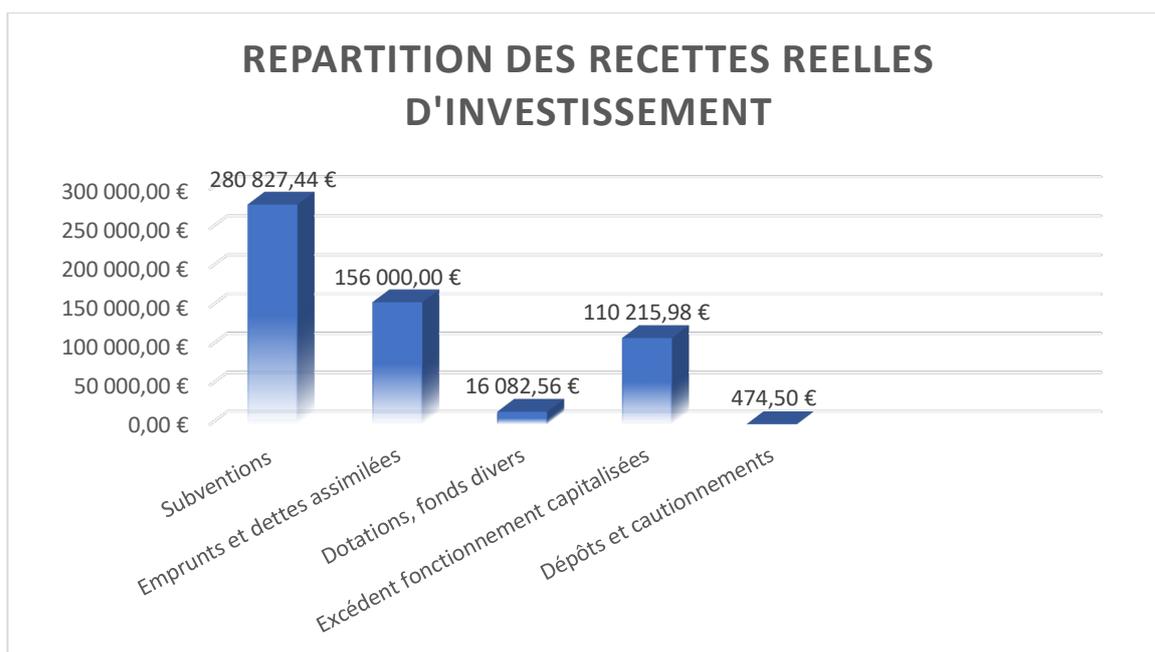
Comme il est évident dans ce premier graphique, la grande majorité des dépenses d'investissement en 2019 sont liées à la rénovation de la salle polyvalente abritant aussi le restaurant scolaire et la

garderie périscolaire ainsi que la création de places de parking pour personnes à mobilité réduite derrière ce bâtiment.



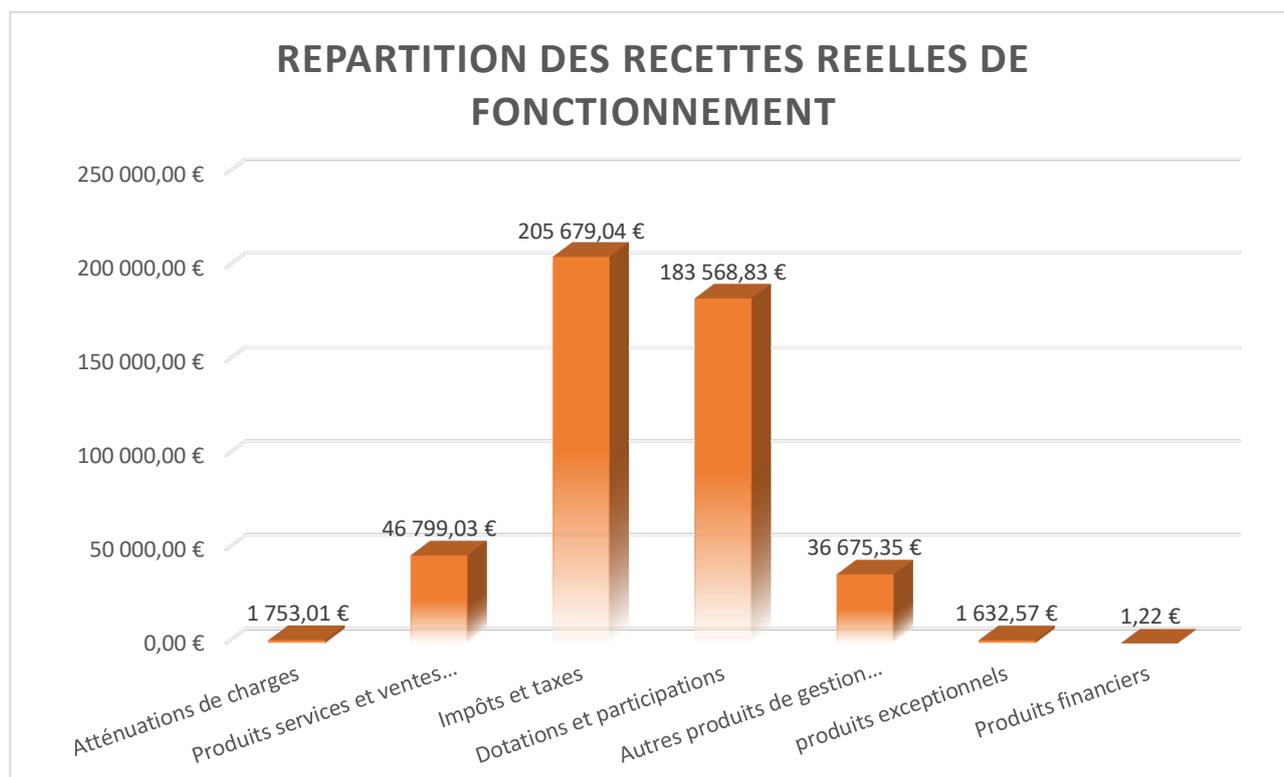
(1) Fonds National de garantie individuelle des ressources : sa mission est de compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2010

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de l'entretien et de la consommation des bâtiments communaux, des achats de matière première et fourniture, des salaires et indemnités du personnel et des élus et des intérêts des emprunts à payer.



Les recettes d'investissement sont principalement de 2 types : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les

subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus comme par exemple les subventions obtenues en lien avec la rénovation de la salle polyvalente.



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme les services périscolaires ou les loyers, aux impôts locaux, aux dotations de l'Etat et à diverses subventions.

Pour information, les dotations et les participations de l'Etat ont augmenté de 5.5% entre 2018 et 2019 grâce en partie à l'augmentation de notre population.

BUDGET PRIMITIF 2020

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES 2020 | RECETTES 2020 |
|----------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| VOTE | Crédit de fonctionnement voté | 664 960.73 € | 396 174.19 € |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice 2019 | 0.00 € | 0.00 € |
| | Résultat de fonctionnement reporté | 0.0 € (si déficit) | 268 786.54 € (si excédent) |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | | 664 960.73 € | 664 960.73 € |

| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES 2020 | RECETTES 2020 |
|---------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| VOTE | Crédit d'investissement voté | 339 911.20 € | 518 484.43 € |
| REPORTS | Restes à réaliser de l'exercice 2019 | 43 977.30 € | 32 634.38 € |
| | Report en section d'investissement | 167 230.31€ (si solde négatif) | 0.00 € (si solde positif) |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | 551 118.81 € | 551 118.81 € |

| | | |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| TOTAL DU BUDGET 2020 | 1 216 079.54 € | 1 216 079.54 € |
|-----------------------------|----------------|----------------|

Le budget 2020 est marqué par une baisse sensible de celui-ci par rapport à 2019.

Ceci est en grande partie lié à des besoins d'investissements en baisse, puisque le budget primitif 2019 prévoyait 667 940.00 € pour la restauration de la salle polyvalente et du parking contre 210 000.31 € prévu en 2020, soit une baisse de plus de 400 00.00 €.

Le fonctionnement est lui aussi en légère baisse à cause d'un report excédentaire de fonctionnement de 2019 inférieur à celui de 2018.

TAXE D'AMENAGEMENT 2020 ET 2021

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 1^{er} octobre 2020, décide de maintenir à 2% la taxe d'aménagement en 2021 sur l'ensemble du territoire communal, en exonérant les éléments suivants :

- 1° Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat (hors PLAI => Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ;
- 2° Dans la limite de 50 % de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide d'un PTZ+ (Prêt à Taux Zéro) ;
- 3° Les locaux à usage industriels et artisanaux ;
- 4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- 5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- 6° Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT CPMECTIF 2020 ET 2021

En 2021, augmentation du montant de la part fixe et de la part au m³ par rapport à l'an passé et maintien du forfait agriculteurs : soit les montants suivants :

| | 2020 | 2021 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| Part fixe | 51,50 € | 52.00 € |
| Part au m³ | 0,73 € | 0,74 € |
| Forfait agriculteurs | 86,00 € | 86,00 € |

REALISATIONS 2020

ADRESSAGE

Le projet d'adressage initié sous la mandature précédente s'est poursuivi au 2^{ème} semestre 2020. Nous avons organisé une réunion publique **le vendredi 02 octobre 2020**, à la salle des fêtes. En présence de Mme Jacqueline Lhomme-Léoment, la réunion a été animée par un agent de La Poste (prestataire sur ce projet depuis 2 ans) pour expliquer clairement le système d'adressage qui va être mis en place pour chaque habitant.

Si le pouvoir de nommer les voies appartient au maire, le SNA (Service National de l'Adresse) du Groupe La Poste, lui, intervient en qualité de conseil pour diagnostiquer et améliorer la qualité de l'adressage : aide à la dénomination, techniques de numérotation, règles d'usage.

L'Aide à la Dénomination et à la Numérotation des voies, comprend :

- **AUDIT/CONSEIL** : Il s'agit d'établir un diagnostic complet sur toutes les voies de la commune afin de déceler les ambiguïtés sur la qualité de l'adresse. Cet audit donne lieu à un rapport précis de recommandations sur la dénomination et la numérotation à mettre en œuvre pour résoudre tous les problèmes d'adressage.
- **MISE EN OEUVRE DU PROJET D'ADRESSAGE** : Suite à la validation du rapport d'AUDIT par le conseil municipal, ce module permet d'entreprendre concrètement la fiabilisation des adresses impactées : création, modification, suppression et numérotation des voies dans le Guichet Adresse (Outil Cartographique développé en partenariat avec l'IGN). Cette action de saisie, permettra à terme, de géolocaliser les adresses (grâce aux opérateurs GPS).
- **COMMUNICATION CITOYENNE** : accompagnement des élus lors de réunions citoyennes et/ou d'informations personnalisées aux administrés sur la fiabilisation des adresses des communes.

***Pensez dès à présent à
INSTALLER UNE BOITE AUX LETTRES NORMALISEE
pour réceptionner colis et courrier.***

Pour être conforme à la norme AFNOR française D27-405 cylindre agréé PTT, une boîte aux lettres extérieures doit respecter quelques obligations : Les dimensions minimum sont d'au moins 26 x 26 x 34 cm. La fente pour la réception du courrier est d'au moins **23.5 x 2.4 cm**. Équipée d'une porte à ouverture totale.



Cette numérotation et nomination des voies est nécessaire pour l'arrivée de la fibre dans les communes. Mais également cette opération est aussi utile au quotidien pour les services postaux, pour le repérage des GPS et les interventions des services de secours.

Dès que la situation sanitaire le permettra, une consultation aura lieu afin d'informer et d'impliquer les habitants dans les choix de noms des rues. Vous serez informés des dates via la lettre de communication Com' St

Plan Local Urbanisme

RAPPEL :

Le Plan Local d'Urbanisme est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Le PLU traduit au niveau réglementaire les principaux objectifs de la municipalité en matière d'urbanisme dans un souci de développement durable.

Les axes retenus par la municipalité lors de la précédente mandature sont :

- Promouvoir un développement démographique maîtrisé et raisonné en prenant appui sur l'existant.
- Prendre en compte le territoire de la commune dans sa dimension agricole, naturelle et forestière.

OU EN SOMMES-NOUS :

Après une phase consacrée aux différents diagnostics et à la définition des objectifs, le zonage et les superficies ouvertes à la construction ont été présentés (7,9 ha pour un minimum de 69 logements attendus). Ces propositions ont été validées lors d'un conseil municipal en 2019.

Toutefois la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) a donné un avis défavorable à la demande de dérogation de vocation agricole pour deux parcelles (Peyrichoux et Champmagnac). Celles-ci seront retirées du PLU.

PROCHAINE ETAPE :

Une mission d'enquête publique va être diligentée prochainement.

M. Jean Marc VIARRE a été désigné comme commissaire enquêteur. Il est chargé d'organiser cette concertation.

CREATION DE LA LETTRE D'INFORMATION : Com'St Genest

Avec la nouvelle équipe municipale, vous avez eu l'occasion de trouver dans votre boîte aux lettres depuis septembre la lettre d'information intitulée Com' St Genest (N°1 septembre et N°2 Octobre).



Cette lettre d'information, mise en place par la commission communication n'a pas de périodicité fixe. Elle permet de vous tenir informés plus rapidement sur les actualités et les informations nécessaires concernant la vie de la commune.

TRAVAUX SALLES DES FETES, CANTINE ET GARDERIE

La fin de l'année 2020 se termine avec l'achèvement des travaux de la salle des fêtes, de la cantine et de la garderie.

Pour les travaux d'extérieurs, ceux-ci comprenaient : la réhausse de la terrasse arrière jusqu'au niveau intérieur du bâtiment afin de permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite depuis les places de stationnement PMR réalisées à l'arrière de ce bâtiment, le remplacement de la couverture et de la zinguerie de la salle des fêtes (fuites importantes), le ravalement des façades, diverses reprises de maçonnerie sur la façade côté rue (casquette en béton,...) et la reprise du sol au niveau de la rue, le long des bâtiments.

Quant aux travaux intérieurs, l'objectif est de répondre aux différentes normes en vigueur (accessibilité PMR, sécurité incendie...) qui induisent des travaux à effectuer et de réaliser un rafraîchissement ciblé des locaux (rénovation partielle des murs, des plafonds et des sols, reprise de l'électricité, remplacement du chauffage, installation d'une ventilation, changement de toutes les menuiseries extérieures afin d'améliorer l'isolation).



TARIFS LOCATION SALLE DES FETES ET DU MOBILIER

Deux salles sont à votre disposition : la salle polyvalente (salle carrelée) dénommée ROSELLE et la salle des fêtes (salle parquet) dénommée BRIANCE.

Il est possible de louer ces deux salles en après-midi ou en soirée, du lundi au jeudi. En journée, la location de ces deux salles pourra se faire, les jours fériés et du vendredi soir au dimanche soir (ou lundi matin), soit le samedi, soit le dimanche, soit le week-end en entier.

| Locations | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------|----------|--------------|-----------|---------------|------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-------|
| | Salles à louer | Salle + bar | | Cuisine | Vaisselle | Matériel sono | Forfait kit membre sectionné | Forfait ménage/nettoyage mal ou non effectué | CAUTION (dégradation locaux <small>et matériel</small>) | |
| | | 1 journée | Week-end | | | | | | | |
| HABITANTS COMMUNE | ROSELLE | 90 € | 130 € | 50 € | 30 € | | 142 € | 150 € | 800 € | |
| | BRIANCE | 120 € | 160 € | 50 € | 30 € | 20 € | 142 € | 150 € | 800 € | |
| | Les deux | 230 € | 300 € | Tout compris | | | 142 € | 150 € | 800 € | |
| HABITANTS HORS COMMUNE | ROSELLE | 120 € | 170 € | 100 € | 40 € | | 142 € | 150 € | 800 € | |
| | BRIANCE | 160 € | 210 € | 100 € | 40 € | 30 € | 142 € | 150 € | 800 € | |
| | Les deux | 350 € | 450 € | Tout compris | | | 142 € | 150 € | 800 € | |
| ASSOCIATIONS COMMUNALES | ROSELLE | <i>Gratuité toute l'année</i> | | | | | | 142 € | 150 € | 800 € |
| | BRIANCE | | | | | | | 142 € | 150 € | 800 € |
| | Les deux | | | | | | Tout compris | | | 142 € |
| ASSOCIATIONS HORS COMMUNE <i>(Gratuité une fois par an)</i> | ROSELLE | 120 € | 170 € | 100 € | 40 € | | 142 € | 150 € | 800 € | |
| | BRIANCE | 160 € | 210 € | 100 € | 40 € | 30 € | 142 € | 150 € | 800 € | |
| | Les deux | 350 € | 450 € | Tout compris | | | 142 € | 150 € | 800 € | |

MOBILIER :

Table + 3 tréteaux + ses bancs ou ses chaises :5 €

Chaises seules :5 € les 12

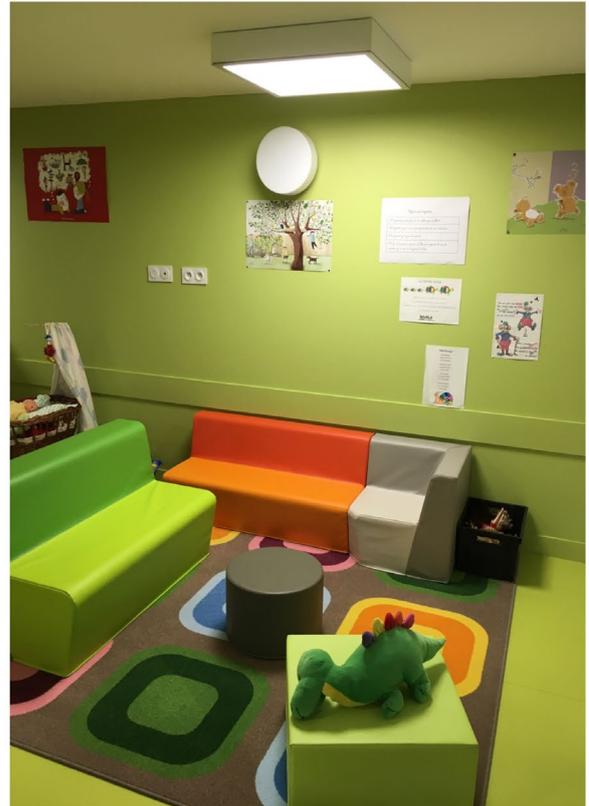
Bancs seuls :1 € pièce

Associations :Gratuit

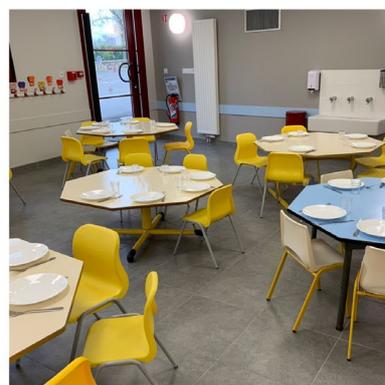
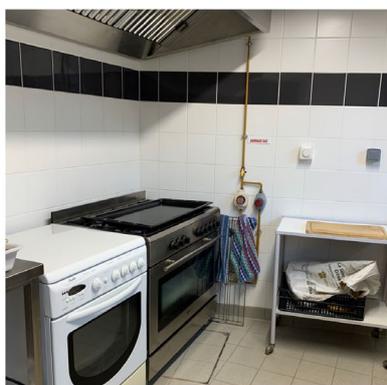
Pas de caution

A la rentrée de septembre 2020, les enfants scolarisés ont pu être accueillis dans la nouvelle garderie (ancien local du garage communal) et ils ont pu également prendre leurs repas de midi dans la nouvelle cantine.

LA NOUVELLE GARDERIE



LA NOUVELLE CANTINE



PROJETS

CREATION DE 'La Maison des habitants'

Notre projet de « Maison des habitants », inscrit dans notre profession de foi lors des dernières élections avance : des étapes ont été franchies dans la construction du projet et les premiers jalons sont posés. Voici un bref aperçu avant de pouvoir vous en dire plus lors d'une réunion publique.

Les objectifs de cette Maison des habitants sont multiples :

- Proposer des activités et des services utiles aux habitants de notre commune et plus largement sur notre territoire
- Créer un lieu de proximité à vocation familiale, associative et intergénérationnelle
- Favoriser les rencontres et les échanges
- Faciliter la mise en œuvre de projets de développement du territoire

Partenariat avec le « Késaco » :

Pour mener à bien ce projet et afin d'en accélérer la mise en œuvre, nous avons créé un partenariat avec l'association famille rurale Briance Roselle qui a développé depuis 2018 un projet de Tiers lieu appelé « Késaco ». Ils sont aujourd'hui implantés sur la commune voisine de Saint-Hilaire Bonneval et en recherche d'un nouveau local pour étendre leurs activités. Le projet porté par le Késaco s'inscrit parfaitement dans notre volonté de développement de la commune et répond aux objectifs de notre Maison des habitants.

C'est donc tout naturellement que nous avançons main dans la main pour créer la Maison des habitants.

Quel contenu et quel fonctionnement pour notre Maison des habitants ?

Les services proposés au sein de notre Maison des habitants sont multiples et évolueront au gré des besoins et des projets, et pour tous les âges. Nous aurons néanmoins un socle commun contenant :

- Un point numérique avec accès internet
- Un espace dédié et partagé par exemple pour le télétravail
- L'accompagnement aux démarches administratives
- Des ateliers de loisirs
- Un café participatif
- Des événements sociaux-culturels

Ce lieu fonctionnera avec des salariés mais aussi grâce à des bénévoles avec l'objectif d'avoir un temps d'ouverture le plus étendu possible pour toujours répondre aux besoins des utilisateurs.

Quelle localisation et où en sommes-nous dans le projet ?

Nous avons arrêté la localisation définitive de notre Maison des habitants qui se trouvera dans le centre bourg au 1 et 3 rue des Lilas. Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions et dans le respect des règles relatives aux Equipements Recevant du Public, nous devons réaliser des travaux

qui nous permettrons par la même de revoir la performance énergétique du lieu dans le respect de nos valeurs. Le cabinet d'architecte a été retenu et nous allons lancer les Appels d'Offres et établir le calendrier précis des travaux au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Dans le même temps, nous déposons les dossiers de demande de subventions afin de réduire au minimum le financement direct de la commune.

Dans l'attente de ce lieu définitif, et afin de concrétiser rapidement ce projet et le partenariat avec le Késaco, ce dernier s'installera provisoirement dans la salle communale Roselle dès le 1^{er} trimestre 2021 et proposera entre autres les services suivants : cours d'informatique, aide aux démarches administratives.

Le financement des frais de fonctionnement de la Maison des habitants se fera via l'attribution de subventions - nous avons d'ores et déjà obtenu une subvention de la Région et d'autres dossiers sont en cours d'instruction - mais aussi grâce à une activité économique de « ferme de serveurs » déjà en place et qui devrait à terme assurer un autofinancement de la structure.

Quelles sont les prochaines étapes ?

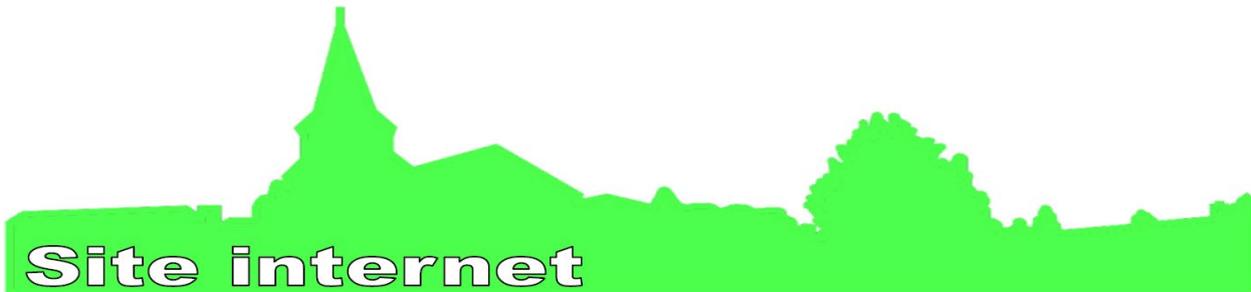
Dans les mois qui viennent, nous allons poursuivre notre collaboration avec le Késaco afin de définir d'une part les règles de notre partenariat et d'autre part les règles de gouvernance et de fonctionnement de la Maison des habitants.

Une réunion de travail a été programmée en janvier avec le cabinet d'architecte afin de lancer rapidement les Appels d'Offres et définir le calendrier des travaux.

Les habitants étant au cœur de ce projet, nous organiserons, dès que la situation sanitaire le permettra, une réunion publique afin de vous présenter plus en détail l'avancée du projet. Ce sera également l'occasion d'échanger avec vous sur le contenu et la co-construction de votre Maison des habitants.

Dans l'attente de cette réunion publique et si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre équipe municipale.

SITE INTERNET



Site internet

Notre équipe a engagé la construction de son site internet, vous pourrez y retrouver toutes les informations pratiques et même avoir accès aux sites administratifs officiels.

L'adresse proposée pour notre site serait « **stgenestsurroselle.fr** ».

Vous serez informés prochainement de sa mise en ligne.

POINT LUMINEUX/ECLAIRAGE

Comme indiqué dans notre profession de foi, l'ensemble de l'équipe municipale a à cœur d'engager des actions d'économie et de basse consommation pour l'éclairage public de la commune dans une démarche éco-citoyenne tout en préservant la sécurité de tous.

L'éclairage public constitue donc un nouveau chantier.

Cela se fera par un éclairage avec des ampoules moins énergivores et un allumage moins long dans la nuit. La commission municipale « Environnement » est en train de valider ces nouvelles dispositions notamment réduire le temps d'éclairage par une coupure entre 23h30 et 5h30 dans le bourg. Dans ce contexte, Madame le Maire a aussi demandé au Syndicat Energies Haute-Vienne (S.E.H.V.) de lui faire un bilan, une étude sur l'éclairage public. Les ampoules actuelles à base de sodium sont déjà économiques.

Un éclairage sur le coin du parking pour personnes handicapées de la salle polyvalente est aussi en perspective et deux demandes d'éclairage public émanant des habitants de St-Genest (lotissement de la Grande Pièce et au lieu-dit les Peyrichoux) concernant les points d'éclairage des abris bus dédiés aux transports scolaires seront analysées et des propositions seront faites pour 2021.

Tous ces changements feront l'objet d'une campagne d'information auprès des habitants de la Commune.

TRAVAUX MAISONS EN LOCATION

Afin d'améliorer le confort thermique tout en limitant la consommation énergétique, des reprises d'isolation et des changements d'huisseries vont être effectués dans les maisons appartenant à la commune.

Un poêle à granulés bois sera installé dans la maison de « l'étang ».

FIBRE

Concernant l'arrivée de la fibre, la fin des travaux en fibre optique sur notre commune est prévue pour juin 2022.

L'arrivée de la fibre à St Genest est gérée par le syndicat Mixte DORSAL.



DORSAL, le service public du numérique en Limousin

Créé en 2002, le syndicat mixte DORSAL (Développement de l'Offre Régionale de Services et de l'Aménagement des télécommunications en Limousin) est l'outil dont se sont dotées les collectivités limousines pour l'aménagement numérique de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne.

➤ **LES OBJECTIFS DE DORSAL**

- Réduire la "fracture numérique"
- Améliorer l'attractivité du Limousin
- Maîtriser l'aménagement numérique du territoire

- Permettre la multiplicité de l'offre de services et de contenus numériques selon les principes de neutralité et d'équité de traitement
- Accueillir des activités à haute valeur ajoutée
- Développer la pratique et les usages du haut débit et très haut débit

Une intervention sur 3 départements

DORSAL intervient sur l'ensemble des départements de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, à l'exception des zones dites « conventionnées » (agglomérations de Limoges, Brive, Tulle et Guéret) pour lesquelles les opérateurs privés se sont engagés à déployer le réseau très haut débit de fibre optique jusqu'à l'abonné.

Sur une partie du territoire de la Haute-Vienne, le déploiement de la fibre sera également réalisé par un opérateur privé (Orange), dans le cadre d'un AMEL (Appel à Manifestation d'Engagement Local) initié par DORSAL à la demande du Département.

Un investissement de 380 millions d'euros environ, cofinancé par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, les Département de la Creuse, de la Corrèze et de Haute-Vienne, ainsi que des Collectivités locales concernées par les travaux. Les EPCI et départements paient un prix moyen à la ligne compris entre 250 et 315 euros. Le reste est financé par la Région Nouvelle Aquitaine, l'État et l'Union européenne.

Pour plus d'information <http://www.dorsal.fr/>

Pour toute question liée au projet fibre à la maison
(éligibilité, calendrier de déploiement, opérateurs...)

Pour toute question liée à l'ADSL ou au
Wimax, à la fibre entreprise/service public



Le service public du numérique en Limousin

contact@dorsal.fr



La Fibre en Nouvelle-Aquitaine



REGION LIMOUSIN

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel

0 810 87 23 19

Service 0,05 € / min
+ prix appel






AVEC LE SOUTIEN DE






ECO-CITOYENNETE



ECO-POINT

Depuis le 1^{er} juillet 2020, le geste de tri est simplifié en Haute-Vienne. Dorénavant, **tous les emballages plastiques et métalliques, même les plus petits, se trient dans les éco-points** proches de chez vous.

Tous sont à déposer dans les conteneurs jaunes dédiés aux emballages et viennent s'ajouter aux emballages en carton.

BON A SAVOIR

- Ne lavez pas les emballages, les bouteilles ni les pots mais videz-les de leur contenu
- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres
- Pliez les cartons ou les papiers pour gagner de la place dans les conteneurs
- Ne compactez pas les bouteilles, flacons, boîtes, barquettes ni les briques pour un tri plus efficace sur la chaîne
- Déposez les déchets en vrac, sans sac, dans les conteneurs de tri

Le détail des emballages plastiques qui se mettent dans le conteneur jaune... en plus des emballages cartonnés et des emballages métalliques



En revanche, il est important de rappeler que **pour les déchets spécifiques ou volumineux qui ne sont pas collectés sur un éco-point, il faut se rendre en déchèterie et en aucun cas les déposer aux pieds des conteneurs.**

En effet, **l'abandon ou le dépôt de déchets transportés en véhicule par un particulier** dans la nature ou devant un éco-point donne lieu à une contravention de 5^{ème} classe, soit une amende d'un montant maximum de 1 500 € (3 000 € en cas de récidive) selon l'article R635-8 du Code pénal et repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement.

De même, **l'abandon ou dépôt de déchets par une entreprise** occasionne une peine de prison de 2 ans et/ou de 75 000 € d'amende, selon article L541-46 du Code de l'environnement.

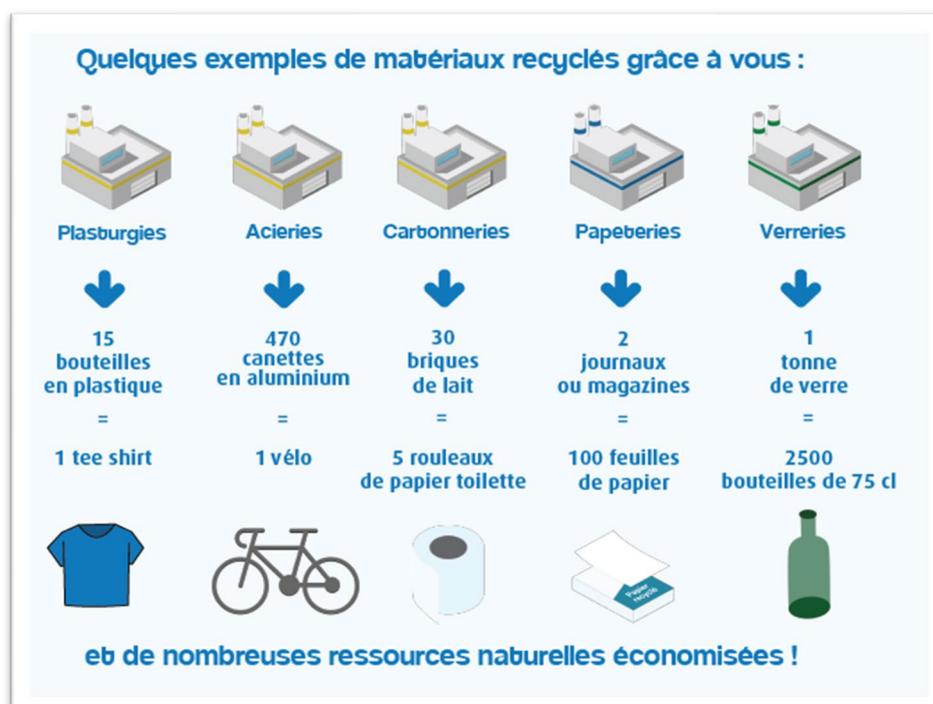
QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS TRIÉS ?

Une fois déposés dans les éco-points, **le SYDED achemine les déchets collectés au centre de recyclage de Limoges Métropole.** Cet équipement a été entièrement modernisé et agrandi par la Communauté urbaine de Limoges Métropole, en partenariat avec le SYDED et Evolis 23, **pour apporter aux habitants un service optimal et accentuer les performances de tri.**

S'agissant du verre, il est collecté par des camions équipés **d'une semi-remorque : ce système innovant favorise l'optimisation de la collecte et limite le nombre de véhicules sur nos routes.**

Les pots, les barquettes, les films et sachets en plastique triés sur le territoire sont très majoritairement recyclés en France et en Europe. Ils sont orientés vers des filières de recyclage industrielles, **principalement des plasturgies** qui produisent des contenants à usage alimentaire (bouteilles), non alimentaires (pots de fleurs, tuyaux d'assainissement...) ou de la fibre synthétique à base de résines plastiques recyclées et régénérées.

Désormais, les efforts se portent sur la recherche et le développement de nouvelles techniques de recyclage des résines **plus complexes.**



LES DECHETERIES PRES DE CHEZ NOUS

Saint-Paul

Du 2 mai au 30 septembre

Lundi, mardi : 10h-12h

Du mercredi au vendredi : 14h-19h

Samedi : 10h-12h - 14h-18h

Du 1^{er} octobre au 30 avril

Lundi, mardi : 10h-12h

Du mercredi au vendredi : 14h-17h30

Samedi : 10h-12h - 14h-17h30

Adresse : D19 - 05 55 00 46 64

Pierre-Buffière

Du 2 mai au 31 octobre

Lundi et jeudi : 14h-17h

Mercredi : 14h - 18h

Samedi : 9h-12h - 14h-18h

Du 2 novembre au 30 avril

Lundi et jeudi : 14h-17h

Mercredi : 13h - 17h30

Samedi : 9h-12h

Adresse : Chabanas - 06 24 85 66 24

➤ **Vous pouvez accéder à toutes les déchetteries grâce au badge Recypart.**

Pour pouvoir accéder gratuitement à toutes les déchetteries, le particulier doit, au préalable, faire la demande du badge **Recypart** (un par foyer) auprès du SYDED.

Sous un mois, la carte lui sera envoyée et lui permettra d'accéder aux différents conteneurs en respectant le règlement d'accès des déchetteries et les **horaires d'ouverture**.

En cas de perte ou de vol de votre badge, **vous pouvez en commander un nouveau**.

REPARATEUR

1 répara'acteur est situé à la Croisille sur Briance : Entreprise Bourliataud - Proxi Confort -

Réparation de produits électroniques - 27 rue d'Offendorf à La Croisille sur Briance.

BORNE TEXTILE

Pour déposer les textiles (chaussures, maroquinerie, sacs, ceintures) :

- **St Bonnet Briance** : 7 rue Bourg
- **St Paul** : 6 place de l'église
- **Pierre Buffière** : Chabanas
- **Saint Hilaire Bonneval** : sur la D32 (après l'église)

Retrouvez tous les lieux d'implantation de ces équipements (Adresses et horaires) sur la cartographie du SYDED <https://www.syded87.org/fr/carte-interactive>

**POUR TOUTES RECLAMATIONS ECO-POINTS ET LES DÉCHÈTERIES, CONTACTER
LE SYDED AU 05 55 12 12 87 OU PAR MAIL contact@syded87.org**

ORDURES MENAGERES



Chabanas 87260 PIERRE BUFFIÈRE

05 55 58 78 93 – ccbshv@orange.fr

Communauté de Communes

BRIANCE SUD HAUTE-VIENNE

La gestion des déchets ménagers est un enjeu stratégique essentiel pour les collectivités locales et les élus en charge de cette compétence, non seulement pour des raisons environnementales évidentes, mais aussi de pouvoir d'achat pour les citoyens. Un des leviers pour les collectivités consiste à définir et à mettre en place des dispositifs incitatifs aux formes multiples, incitant les populations à réduire leurs déchets résiduels par la prévention ou le tri.

La CCBSHV a choisi le tri

Comme pour l'eau ou l'électricité, l'enlèvement et le traitement de vos déchets seront facturés selon votre production de déchets : c'est le principe de la redevance incitative.

La Redevance incitative est un mode de facturation de la collecte des ordures ménagères calculée au service rendu, c'est le principe du pollueur payeur.

Elle se compose d'une part fixe et d'une part variable.

➤ La part fixe

Elle comprend l'abonnement au service (comme l'électricité ou l'eau), son montant est en fonction du volume du bac attribué à chaque foyer.

➤ La part variable

Son montant est fixé pour chaque catégorie de bac et elle est due pour chaque levée.

Chaque foyer est équipé d'un bac pour les ordures ménagères résiduelles. La capacité du bac est au choix de l'utilisateur. Ce bac est muni d'une puce électronique destinée à enregistrer le nombre de présentations du bac à la collecte.

(N.B. : le poids de vos ordures ménagères n'est pas pris en compte).

L'abonnement est compté par bac utilisé par l'utilisateur et sera compté mensuellement en cas de changement de situation (déménagement, changement de la taille du bac). Un utilisateur ayant plusieurs bacs sera redevable d'autant d'abonnements que de bacs.

Seule exception, les assistantes maternelles qui en font la demande peuvent obtenir un second bac à réserver uniquement à leur activité professionnelle et qui ne devra être rempli que de sacs prépayés (c'est à elles de facturer les sacs aux parents)

Le nombre de levées sera facturé au réel.

Au premier Janvier 2021, la communauté de communes Briance Sud Haute Vienne a décidé de passer à la Redevance Ordures Ménagères Incitative (REOMI) et a transféré la compétence au SICTOM.

La REOMI sert à payer :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères.
- Les éco-points (conteneurs pour le recyclage)
- Les déchèteries et les organismes qui s'en occupent (SICTOM et SYDED)

Pourquoi ce changement ?

2 raisons principales :

- Une forte augmentation des coûts de traitement des déchets dans les années à venir.
- 60% à 80% du contenu de nos bacs peut être recyclé.

La redevance incitative vise à encourager le recyclage et la maîtrise des déchets, dans l'optique d'une réduction des coûts pour l'utilisateur.

Un nouveau mode de tarification est mis en place par le SICTOM A PARTIR DU 01/01/2021.

POUR TOUTES RECLAMATIONS MERCI DE CONTACTER LE SICTOM
AU 05 55 08 10 46 OU PAR MAIL contact@sictom-shv.fr

La tarification qui sera appliquée dépendra de la grandeur du bac :

| Bac | Tarif abonnement | Part variable / levée de bac |
|-----|------------------|------------------------------|
| 120 | 190,00 € | 2,40 € |
| 240 | 230,00 € | 4,80 € |
| 360 | 270,00 € | 7,20 € |
| 660 | 342,00 € | 13,20 € |

Exemple : * un bac de 120 litres levé chaque **semaine** dans l'année 2021 :
 $190 \text{ €} + 52 \times 2,40 = 314,80\text{€}$

* un bac de 120 litres levé une fois par **mois** dans l'année 2021 :
 $190 \text{ €} + 12 \times 2,40 = 218,80\text{€}$

Soit une économie de 100 €.

Ainsi chacun peut calculer sa facture, selon le nombre de fois qu'il aura présenté son bac au ramassage.

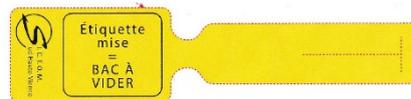
Une facture test vous sera envoyée en Mars 2021, où vous pourrez vous rendre compte combien de fois vous avez présenté votre bac à la levée et combien cela vous aurait coûté.



ATTENTION

Ne laissez pas votre bac au bord de la route s'il n'a pas besoin d'être levé, sinon il vous sera facturé. Vous devez le présenter à la levée selon vos besoins.

- Si vous êtes obligés de laisser votre bac en dehors de votre propriété, demandez au SICTOM une serrure et un sticker.



Rappelez-vous :

Le déchet qui vous coûte le moins cher est celui que vous ne produirez pas.

Pensez-y en faisant vos achats !

SPANC

La réglementation :

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, s'inscrivant dans la continuité de celle du 3 janvier 1992 qui reconnaît l'assainissement non collectif comme une technique d'épuration à part entière, définit de nouvelles responsabilités partagées entre :

- ✓ le particulier qui doit posséder un dispositif bien dimensionné, adapté à sa parcelle et respectueux de l'environnement ; il est garant de son entretien et de son bon fonctionnement.
- ✓ les communes qui doivent :
 - définir les zones relevant de l'assainissement collectif et non collectif (zonage d'assainissement).
 - assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves et existantes.

C'est pour répondre à ces obligations que les communes membres ont confié à la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne cette compétence. Le SPANC a été créé officiellement le 23/04/2010 sur la Communauté de Communes de l'Issaure et étendu à l'ensemble du territoire de la Communauté Briance Sud Haute-Vienne le 1er Janvier 2014.



Le SPANC est à la disposition des usagers pour leur dispenser des renseignements techniques et réglementaires. Il a pour objectif de sensibiliser les particuliers sur la nécessité et l'obligation de l'entretien de leur dispositif d'assainissement non collectif.

Le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé et approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 25 Juin 2014.

- **CONTROLE SPANC 2020**

En début d'année 2020, il était prévu d'effectuer des relances, suite aux contrôles périodiques des années 2018-2019. Ces relances étaient aux nombres de 8. L'envoi des courriers devait s'effectuer courant Mars 2020.

Cependant, avec le premier confinement, le calendrier envisagé n'a pu être maintenu. Le service du SPANC a continué à fonctionner pour les ventes et les travaux (conception et réalisation), mais tous les contrôles de bon fonctionnement ont été annulés.

Ces derniers seront donc réalisés en cette année 2021.

En 2020, il a été accompli 3 contrôles dont 2 dans le cadre d'une vente immobilière.

Le troisième contrôle procédé sur la commune, est un contrôle de réalisation suite à une réhabilitation d'un assainissement existant.

Ce dossier a été subventionné à hauteur de 30% par l'agence de l'eau Loire/Bretagne.

| Conforme | Non conforme sans risque sanitaire |
|----------|------------------------------------|
| 2 | 1 |

La communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne a décidé qu'il n'y aurait d'augmentation des tarifs du SPANC pour l'année 2021.

Les tarifs en vigueur restent ceux de 2020 (Délibération N°2019-066).

| Désignation | Intitulé | Tarifs 2020 (en euros) |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| A1 | Redevance pour vérification préalable d'un projet neuf | 114.00 |
| A2 | Redevance pour vérification de l'exécution des travaux | 114.00 |
| A3 | Redevance pour vérification préalable d'un projet de réhabilitation suite au premier contrôle | 45.00 |
| A4 | Redevance pour vérification préalable d'un projet de réhabilitation suite à une vérification périodique | 29.00 |
| B1 | Redevance de premier Contrôle et de vérification du fonctionnement et de l'entretien | 69.00 |
| B2 | Redevance de vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien | 85.00 |
| B3 | Redevance de Contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier | 114.00 |
| C1 | Redevance de contre visite | 114.00 |
| D1 | Déplacement sans intervention | 37.00 |

Pour les projets neufs ainsi que les réhabilitations de dispositifs d'assainissement individuels sont facturées en deux fois :

- La première fois en amont du projet : **TARIF A1 ou bien A3 ou bien A4/VERIFICATION PREALABLE**
- La seconde fois à l'achèvement des travaux : **TARIF A2/VERIFICATION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX**

FRELON ASIATIQUE



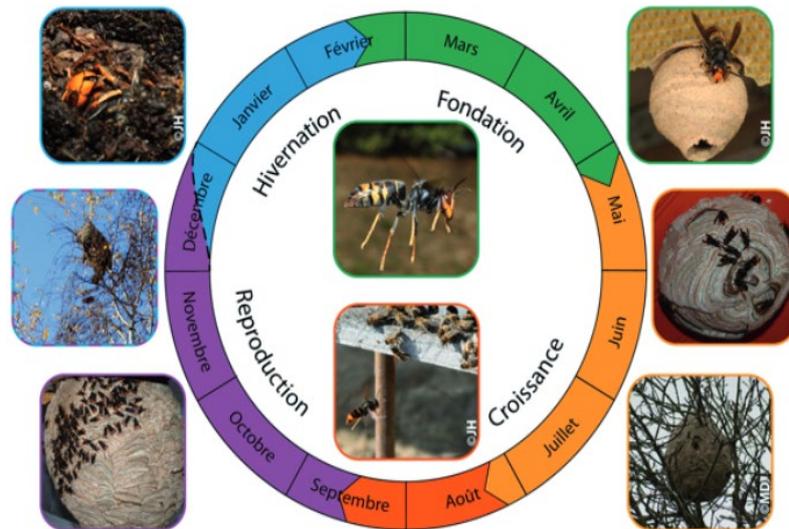
Le frelon asiatique a été détecté en France en 2005.

Introduit involontairement, cet insecte se révèle être un redoutable prédateur des abeilles dont il se nourrit en les attaquant à l'entrée de la ruche.

Si ses piqûres ne sont pas plus dangereuses pour l'Homme que celle de son cousin européen, les colonies peuvent se montrer extrêmement agressives quand elles sont dérangées en particulier lorsque les nids sont peu visibles et près du sol.

Pour lutter efficacement mieux vaut connaître son adversaire

- **De mars à juillet** : la reine (fondatrice) fabrique un nid primaire dont la taille ne dépassera pas celle d'un ballon de hand-ball. Les frelons sexués apparaissent au sein de la colonie vers le mois de juillet.
- **En été** : les ouvrières construisent des nids secondaires, qu'elles installeront en général à la cime des arbres. **Les nids secondaires peuvent atteindre jusqu'à un mètre de hauteur avec un diamètre de 80 cm.** C'est de là que s'échapperont les fondatrices.
- **En hiver**, c'est-à-dire vers le mois de décembre, la reine va hiberner dans le sol. Elle seule résistera aux basses températures. Le nid est condamné à disparaître.



Quand s'attaquer au frelon asiatique ?

- Piéger les reines au printemps (**début février/mi-avril**) : il est possible de disposer des pièges (bouteilles plastiques percées de deux trous sur le côté avec un appât à base de bière, de sirop et d'eau). Toutefois cette technique est controversée car elle n'est pas sélective et de nombreux autres insectes pourront être piégés inutilement.
- Détruire les nids secondaires **à l'automne** : c'est la méthode la plus efficace. Elle est à privilégier lorsque des nids sont à proximité de ruchers d'abeilles. Il convient de faire intervenir des spécialistes agréés équipés de vêtements de protection.

➤ Une liste d'intervenants pourra être fournie sur demande par la mairie.

SYNDICAT DES EAUX

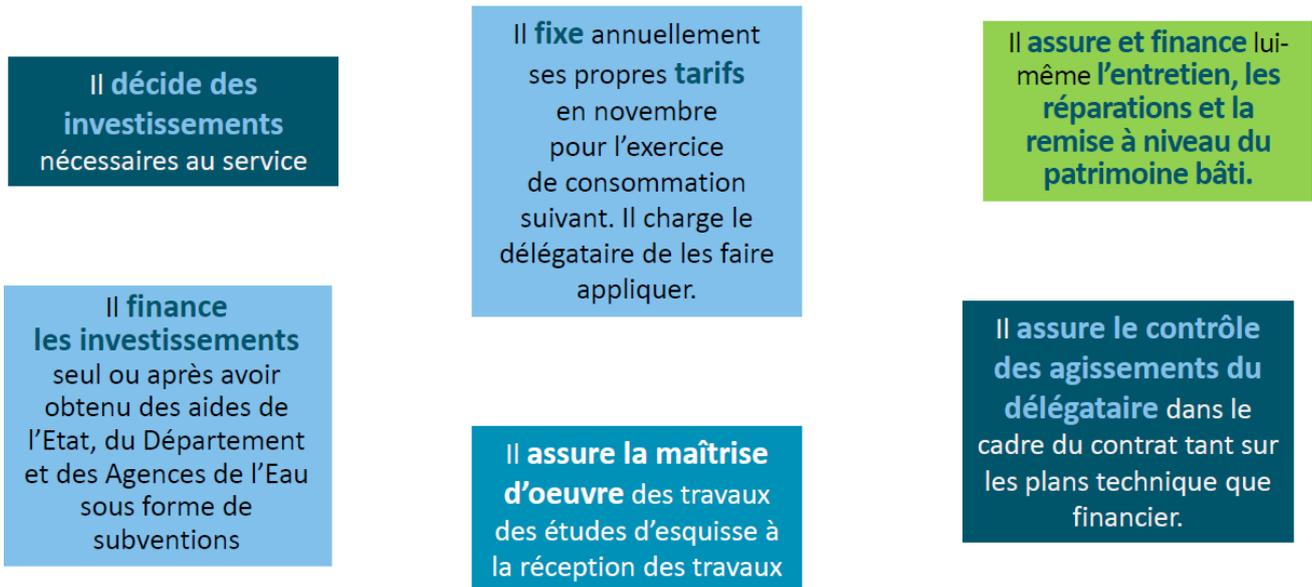
Rôle du Syndicat des eaux



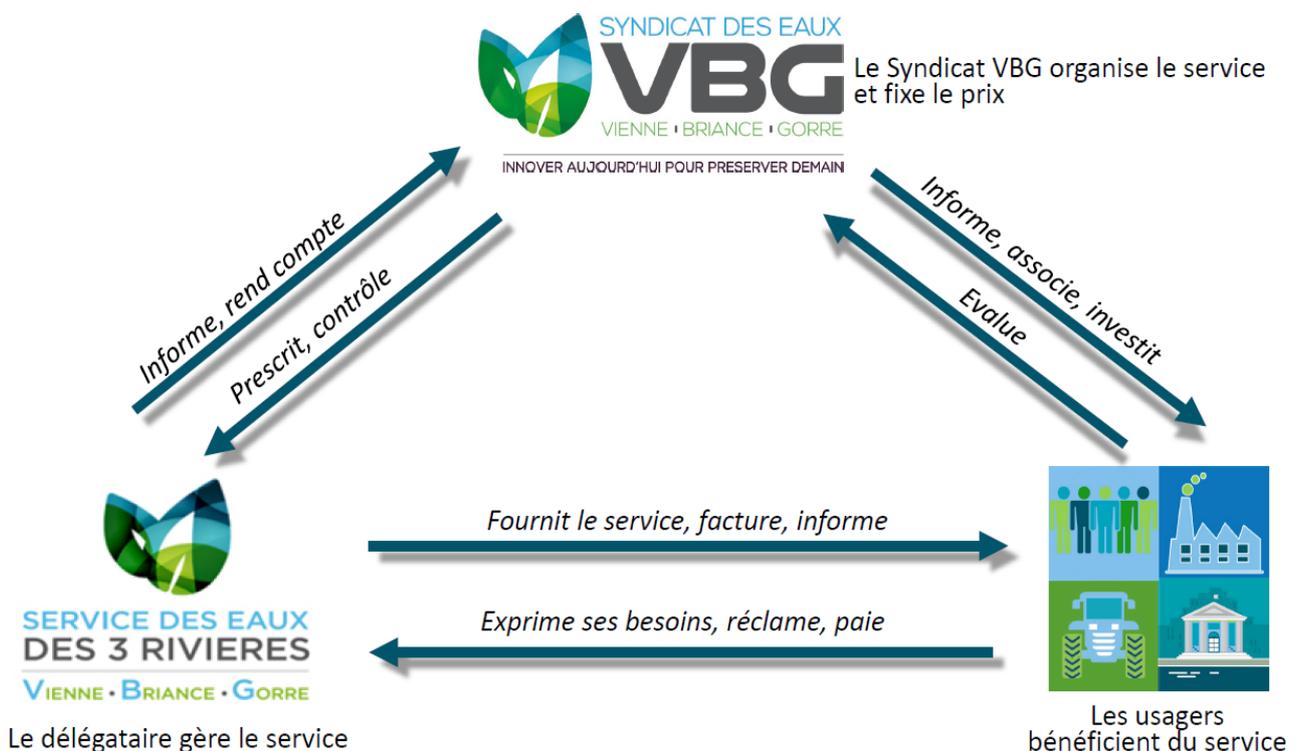
Il est Maître d'ouvrage public = seul propriétaire de l'ensemble des installations :

De production, de stockage, de transport et de distribution d'eau potable

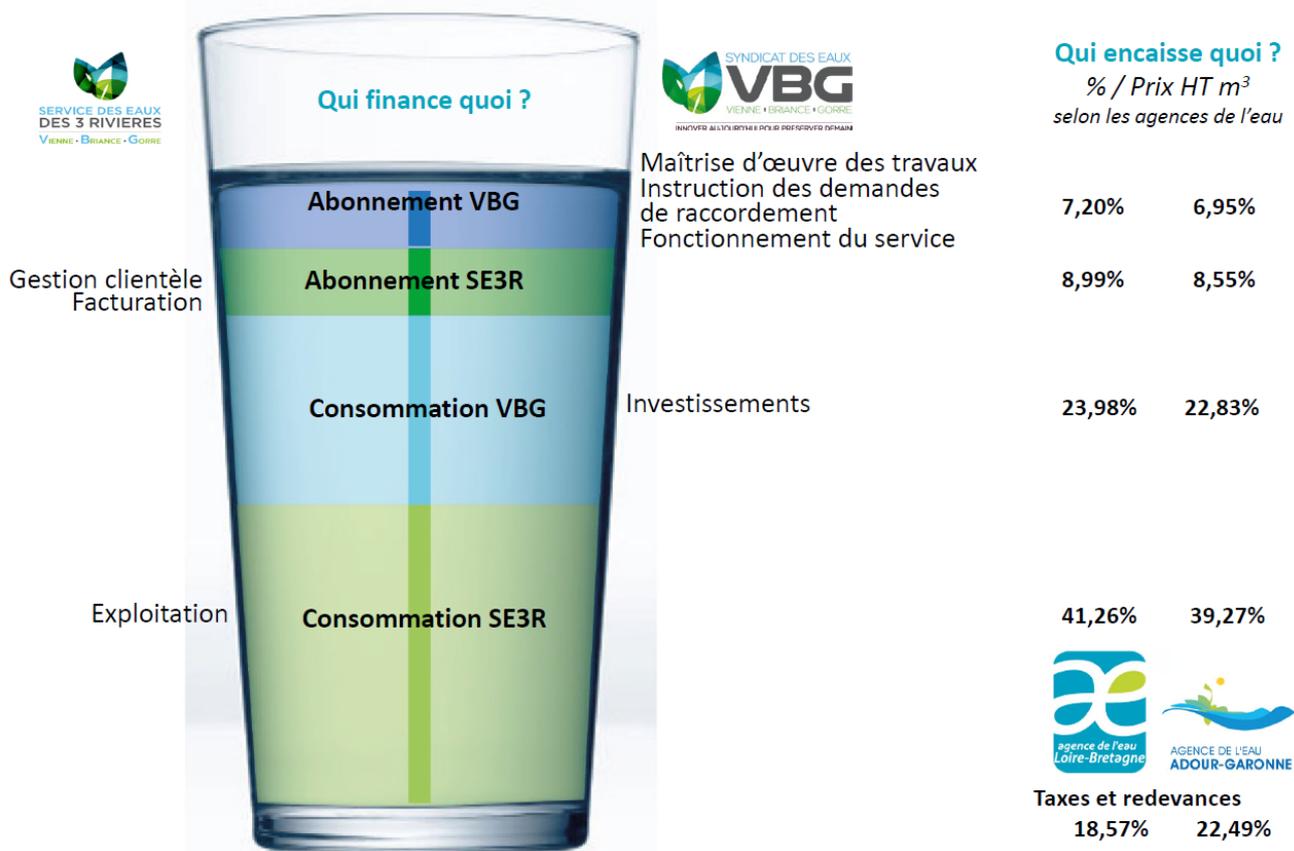
Il a confié la gestion des réseaux à un délégataire, **SE3R**, par contrat de délégation du service public au 1^{er} Janvier 2017 pour une durée de 12ans.



Comment cela fonctionne ?



Un prix unique sur l'ensemble du territoire



VIE SCOLAIRE

RENCONTRE COMMISSION DES ECOLES DE ST BONNET

Mme Jacqueline Lhomme-Léoment et les élus de la commission scolaire ont souhaité rencontrer l'équipe municipale nouvellement élue à St Bonnet en 2020, à la fois pour se présenter réciproquement et discuter sur l'organisation et fonctionnement commun de notre RPI.

Cette réunion a eu lieu le 24/11/2020.

Cette initiative a été saluée par M. Reygnaud, maire de St Bonnet. Ce moment fut l'occasion d'échanges positifs afin de remettre en place des actions/décisions communes afin d'assurer les services pratiques aux familles (cantine, garderie) mais aussi pour retrouver du lien autour de manifestations plus festives, notamment avec la volonté de proposer dès 2021 de nouvelles formules pour la fête de l'école et les fêtes de Noël. Un partage d'expérience a également été engagé pour la cantine notamment avec une démarche commune de proposer aux enfants des menus avec des produits issus de l'agriculture locale.

L'ECOLE

- **PROJET REFECTION/REAMENAGEMENT**

Mme J. Lhomme-Léoment a souhaité initier rapidement une démarche auprès de l'équipe enseignante et des employés municipaux travaillant à l'école pour envisager des actions d'amélioration à la fois à court et à plus long terme sur le rangement dans les classes, peinture, réflexion sur l'agencement des classes, « modernisation/réfection" du mobilier.

Une première réunion a d'ailleurs eu lieu le 26/11/2020 en présence de Mme Jacqueline Lhomme-Léoment, M. Basthier, Mme Boyer, Mme Bosdeveix, Mme Gomes, Mme Defarge et Mme Villéger et Mme Peuchrin élues au sein de la commission scolaire. Un état des lieux a été établi de façon conjointe (ex : volonté de proposer une réfection de la salle de sieste des maternelles, réflexion sur la mise en place de pare-soleil pour la classe des CM, installation d'étagères ...). Ces actions seront suivies au long cours par la commission scolaire municipale.

- **LA CANTINE**

Environ 60 repas sont servis chaque jour à la cantine de l'école entre 11h30 et 12h30.

L'équipe municipale souhaite favoriser une alimentation locale pour la restauration scolaire, avec si possible majoritairement des produits/aliments frais en circuit court et issus de l'agriculture biologique.

Cette démarche a été initiée dès juin et septembre 2020 avec l'utilisation pour les repas des œufs et des tomates locales d'origine biologique (La Ferme des Ribières, Marjolaine Joffre, St Genest sur Roselle).

L'ANNEE SCOLAIRE

- **Effectifs du RPI et répartitions des élèves à la rentrée de septembre 2020**

A Saint-Genest :

- Classe de Petite et Moyenne sections de maternelle de Mme BOSDEVEIX : **21 élèves**
- Classe de Grande section de maternelle et de Cours Préparatoire de Mme BOYER : **24 élèves**
- Classe de Cours Moyen 2^{ème} année de M. BASTHIER : **19 élèves**

A Saint-Bonnet :

- Classe de Cours Élémentaire 1^{ère} année de Mme ROUCHUT : 18 élèves
- Classe de Cours Élémentaire 2^{ème} année et Cours Moyen 1^{ère} année de M. BERGERON : 23 élèves

Soit un total de 105 élèves.

- **Crise sanitaire**

Cette année 2020 fut marquée par la crise sanitaire et le respect du « protocole » qui a évolué en cours d'année. Les écoles ont été fermées le vendredi 13 mars 2020, après les cours. Les professeurs ont mis en place un suivi pédagogique pour les élèves qui travaillaient tous à la maison. A partir du 12 mai, les élèves sont revenus à l'école de manière progressive, par petits groupes. Tous les élèves ont repris le chemin de l'école du lundi 22 juin au vendredi 3 juillet.

Les sorties scolaires qui étaient prévues, pour toutes les classes, au cours de cette année particulière, n'ont pas toutes pu avoir lieu.

Cependant, quelques sorties et interventions ont pu avoir lieu avant le confinement :

- Des moments réguliers de lecture offerte, les vendredis de novembre 2019 à février 2020 : intervention de Madame Gaguët, DDEN, pour un temps de lecture offerte dans le cadre de l'association « Lire et faire lire ». Merci !
- Trois rencontres avec l'USEP pour les élèves de maternelle PS/MS : randonnée à Saint-Bonnet le 7 octobre 2019, « Aventures motrices » à Pierre-Buffière le 17 décembre 2019, « Jeux d'opposition » à Châteauneuf le 31 janvier 2020
- Une visite à la médiathèque du Père Castor à Meuzac a eu lieu le 8 novembre 2019 pour les élèves de maternelle et de CP
- Les séances de piscine se sont déroulées normalement (la dernière séance a eu lieu le 12 mars 2020, juste avant le confinement !)

- **Piscine**

10 séances de piscine se sont déroulées à Saint-Léonard, de décembre 2019 à mars 2020, les jeudis après-midi, pour la plus grande satisfaction des élèves de CM et de CP de notre école de Saint-Genest.

Un grand merci aux accompagnateurs bénévoles et à la municipalité de Saint-Genest pour le transport, l'entrée à la piscine et l'intervention du maître-nageur.

10 nouvelles séances auront lieu à partir du jeudi 10 décembre 2020 pour les élèves de GS/CP de Mme BOYER et les élèves de CM2 de M. BASTHIER.

- **Grandes vacances**

Le vendredi 3 juillet 2020, un pique-nique a été organisé par la mairie de Saint-Genest, dans la cour de l'école, sous les arbres.

Un beau dictionnaire Français-Anglais a été offert par les municipalités des 2 communes aux 13 élèves de CM2 qui sont partis en 6^{ème}. Un livre sur les Fables de La Fontaine a été offert à ces élèves par le ministère de l'Education nationale.

- **Noël 2020, dans le respect des règles sanitaires**

Le vendredi 18 décembre 2020, jour des vacances, le Père Noël est venu à Saint-Genest : en milieu de matinée, tous les enfants de l'école ont vu arriver le Père-Noël avec son « traîneau sur roulettes » parfaitement décoré.



Le Père Noël est ensuite monté dans la salle polyvalente... Après son départ... vers d'autres écoles... les enfants se sont rendus dans la salle polyvalente, à tour de rôle, par groupe classe, pour découvrir les beaux livres que le Père Noël avait déposés au pied du sapin.

Les enfants étaient ravis ! Le Père Noël les a gâtés, comme chaque année (Merci aux municipalités !).

Un très bon repas a été servi aux enfants : les deux services de restauration scolaire ont été maintenus (pour respecter le protocole), dans cette belle cantine étrennée en septembre

Les enseignants profitent de cet article pour remercier tous les partenaires de l'école qui œuvrent à l'accueil et l'encadrement des enfants et pour présenter à tous les lecteurs de cette Gazette leurs meilleurs vœux pour 2021 !

PETIT RAPPEL INSCRIPTION ECOLE

La première inscription à l'école est obligatoirement faite en mairie.

Pièces à présenter obligatoirement :

- ☞ Livret de famille
- ☞ Carnet de santé de l'enfant
- ☞ Certificat de radiation pour les enfants changeant d'école

Seuls les enfants ayant 3 ans révolus dans l'année civile sont admis à la rentrée scolaire de Septembre.

LA GARDERIE

Marie-Françoise BARNIQUE accueille les enfants et parents à la garderie périscolaire :



Du lundi au vendredi

Matin : 7h00-8h20 (payant)

Fin d'après-midi : 16h45-19h00 (payant)

Mercredi midi

11h30-12h30 (gratuit)

TARIFS

| CANTINE | | GARDERIE | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| ☞ Enfants | 2,50 € | ☞ Demi-journée (matin ou soir) | 0,87 € |
| ☞ Employés communaux | 3,00 € | ☞ Mercredi midi, de 11h30 à 12h30 | Gratuit |
| ☞ Enseignants | 5,61 € | | |
| COLONIES DE VACANCES | | | |
| Participation de la commune de 8,50 € par jour et par enfant avec un maximum de 21 jours par an, pour les enfants inscrits ou ayant été inscrits à l'école de St-Genest-sur-Roselle (au 1 ^{er} /01/2020) | | | |
| VOYAGES SCOLAIRES ET CLASSES DE DECOUVERTE | | | |
| Participation de la commune de 8,50 € par jour et par enfant avec un maximum de 21 jours par an, pour tous les enfants domiciliés à St-Genest-sur-Roselle (au 1 ^{er} /01/2020) | | | |
| TRANSPORT SCOLAIRE | | | |
| ☞ Navettes entre écoles du R.P.I. | | Gratuit | |
| ☞ Navette du mercredi midi entre école de St-Genest-sur-Roselle et le centre de loisirs de St-Hilaire-Bonneval | | 51 € par année scolaire pour famille St-Genest 63 € par année scolaire pour famille St-Bonnet | |
| ☞ Car pour le collège ou intra-muros communal | | Forfait annuel appliqué par la Région | |

VIE DE LA COMMUNE

AVRIL 2020 :

CREATION DU MARCHÉ DE ST GENEST SUR ROSELLE

Le 14 mars, La France entrait dans une période de crise sanitaire. Du jour au lendemain, toutes nos habitudes, nos repères s'effondraient : magasins fermés, arrêt de certains services, arrêt du travail, fermeture des écoles,

Avec la limitation des déplacements dès le 17 mars, cela devient problématique pour s'approvisionner en produits alimentaires et en parallèle pour certains producteurs des problèmes d'écoulement de leur production, une demande est alors déposée auprès de la préfecture pour nous autoriser la création d'un marché de plein vent le dimanche matin. En 24h, la réponse revient positive. Alors une organisation se met en place pour rassembler tous les producteurs qui ont des difficultés à écouler leur production.

Le dimanche 5 avril dès 8h, le 1er marché a lieu, à côté du boulanger, fidèle à St Genest depuis 15 ans.

Pain, fromage de chèvre, légumes, fruits, huiles, charcuterie, puis poulet, farine, plants de légumes, porcs cul noir, œufs prennent place sur les étals.

Avec le déconfinement du 11 mai, l'idée de faire un marché plus festif une fois par mois pour accueillir d'autres producteurs et des artisans et créer un moment de convivialité avec une ambiance musicale fait son chemin.



Dès le 3^{ème} dimanche de juin, se met en place Le Grand Marché de St Genest.



Réunies début juin, les associations locales sont invitées à prendre en charge la tenue d'un stand à tour de rôle tandis que la municipalité finance l'animation.

Ainsi, l'Amicale des Ecoles, Foot Sud 87, Briance Roselle Aventure, l'ACCA se sont succédées pour tenir un stand et y vendre à leur bénéfices : pâtisseries, casse-croûtes et boissons.

Le Grand Marché s'est déroulé tous les troisièmes dimanches du mois (sauf en novembre en raison du 2nd confinement).





Le marché est ouvert :

- ✓ aux producteurs
- ✓ à des artisans locaux
- ✓ à des commerçants alimentaires qui offriraient des produits complémentaires ne pouvant être proposés par des producteurs

- Ces producteurs et artisans devront justifier de leur activité déclarée par un document officiel : MSA, chambre des métiers.

Seront prioritaires les professionnels en activité principale dont leur activité est leur seul revenu. Aucun accord n'est donné d'office. Chaque candidature fait l'objet d'un échange avant réponse. Les producteurs viennent avec leur propre matériel. Seul l'électricité peut être fournie sur demande. Aucun droit de place n'est demandé.

Le règlement complet est disponible sur demande.



Le 19 et 20 Septembre

LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Notre participation aux Journées Européennes du Patrimoine 2020 s'inscrit dans une action intercommunale coordonnée et animée par la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne.

Pendant deux jours, les 19 et 20 septembre 2020, 6 actions intercommunales eurent lieu :

- Un programme collaboratif commun
- Une exposition intercommunale sur la valorisation du patrimoine scolaire, en lien avec le thème des JEP 2020
- Un parcours sur la résistance en partenariat avec le club de l'Issaure, l'ANACR et Histoire & Patrimoine
- Des circuits patrimoine à la journée et une action spécifique avec le Retro Racing Club, sur les routes des JEP
- Un parcours jeune public en collaboration avec Musée & Jardins Cécile Sabourdy et la Médiathèque intercommunale du Père Castor
- Un concours photo proposé par l'office de tourisme BSHV

Le bilan est très satisfaisant :

- grâce à des retours très positifs malgré le contexte sanitaire et une météo pas toujours clémente
- grâce à des échanges et des projets entre les acteurs du territoire
- grâce à une exposition collaborative intercommunale qui a permis d'initier d'autres actions/projets
- grâce à un intérêt pour les habitants de découvrir leur patrimoine local



L'exposition fut accueillie à la salle des fêtes de St Genest sur Roselle.

- Les trois classes de St Genest ont visité l'exposition et ont suivi un atelier, en collaboration avec Frédéric du Père Castor
- 260 personnes ont visité l'exposition sur les deux jours
- 25 personnes ont assisté à la Conférence de Michel Kiener du dimanche après-midi, « L'Ecole de la République »

Ensuite l'exposition fut prolongée à l'OT BSHV de Magnac-Bourg tout le mois d'octobre.

Cette exposition a amorcé l'idée de la préservation et de la valorisation du patrimoine scolaire : inventaire dans les communes qui le souhaitent et accompagnement autour de la conservation (conseil médiathèque) et la valorisation de certains documents (convention de prêt, actions de médiation...).

Nous remercions tout particulièrement :



Aurélie GARREAU

Chargée de mission développement culturel et touristique
Communauté de communes BRIANCE SUD HAUTE-VIENNE
Ligne direct : 07 87 03 05 57

Antenne Touristique de Saint Germain-les-Belles : 05 55 71 88 65
www.tourisme.briancesudhautevienne.fr

Ce poste est cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le développement rural

[Le 18/10/2020](#)

FETE DE LA COURGE

Depuis plusieurs années, une collaboration a lieu entre la commune, l'école et l'amicale des écoles aboutissant à une production de courges.

Du printemps jusqu'à la récolte d'octobre, les enfants participent au semis, au repiquage des plants de courges et à la récolte.

Cette année encore, sous l'œil vigilant et la mobilisation sans ménagement de Marcel Bartout conseiller et amoureux du jardinage, l'amicale des écoles a pu écouler tout le stock en moins de 2h lors du Grand marché d'octobre.

Une véritable aubaine pour l'amicale des écoles, encore plus cette année, alors que tous les rendez-vous générant du profit au bénéfice des activités des enfants s'annulent les uns après les autres.



Le 14/10/2020

LE PREFET ACCUEILLI A SAINT GENEST SUR ROSELLE

Quand M. Le Préfet Seymour Morsy, a suggéré aux maires du département de les inviter à lui présenter leurs projets communaux, Mme Le Maire de St Genest sur Roselle Jacqueline Lhomme Léoment a très vite soumis l'idée au conseil municipal.

Accueilli un mercredi matin, M. Le Préfet s'est vu présenter deux projets innovants et porteurs pour le territoire, en présence du Président de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne, du Conseiller départemental du canton, de la Directrice de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine et du conseil municipal.

Dans un premier temps, Emilie Villéger, Déléguée aux affaires Sociales a pour le Conseil Municipal présenté le projet de tiers-lieu à venir d'ici l'an prochain avec les acteurs concernés, notamment le **tiers-lieu Késaco**, situé à Saint-Hilaire-Bonneval.

Cet espace aura pour objectif de dynamiser le territoire, créer du lien et proposer des services utiles aux habitants.

Ce tiers-lieu s'installera dans une maison communale qui bénéficiera de travaux : rénovation énergétique, réaménagement, adaptation aux différents besoins et services proposés aux habitants, aux professionnels et aux associations.



Dans un second temps, le bureau d'étude **Voltakap** spécialisé en électronique et assemblage de cartes électroniques sur site industriel, a présenté sa jeune entreprise souhaitant s'implanter sur le territoire de la communauté de commune Briance Sud Haute-Vienne, Zone d'activité de St Genest sur Roselle.

En effet, elle a comme projet d'avenir la construction d'une usine « 4.0 » afin de renforcer leur parc de matériels pour compléter la chaîne de production et créer potentiellement 6 emplois d'ici l'horizon 2025.



Avant une visite du bourg et des équipements récemment rénovés (salle des fêtes, cantine scolaire, garderie, chaufferie bois) un échange a eu lieu sur l'agriculture et le monde rural. Patricia Mingotaud, nouvellement arrivée sur la commune sur une petite propriété de 23ha (Ferme de Fardissou) a présenté les caractéristiques de son projet qui comprend entre autre une **activité agrotouristique**. Philippe Babaudou, agriculteur et 1er adjoint, a notamment insisté sur la nécessité de préserver l'espace agricole en l'orientant en priorité vers des projets paysans diversifiés, créateurs d'emplois plutôt qu'à l'extension exagérée des fermes déjà existantes.

La matinée s'est poursuivie autour d'un repas servi dans la salle des fêtes dans le respect des distances sanitaires. Le repas composé exclusivement à partir de produits locaux, frais, de saison et bio fut préparé par Catherine Durand du restaurant "Une journée à la campagne" de Glanges.



Les échanges se sont poursuivis dans la convivialité et l'écoute, présageant de belles perspectives de collaboration entre cette collectivité et les services de l'état en vue de soutenir les projets communaux.

[Le 12/12/2020](#)

DISTRIBUTION REPAS DES AINES

Cette année, comme ailleurs, raison sanitaire oblige, le traditionnel repas des Aînés n'a pas pu avoir lieu à la salle des fêtes.

La municipalité a donc fait le choix de faire livrer à tous le repas à domicile.

Ce fut l'occasion de faire réaliser le repas par le traiteur initialement prévu, Olivier Lavaure.

Ce traiteur fait partie des artisans fortement impactés par la crise sanitaire et économique et donc une manière de lui donner un coup de pouce.

Le samedi 12 décembre a eu lieu la distribution de 83 repas par les élus de la commune.

Dans toutes les maisons, l'accueil fut chaleureux et ce repas apprécié.



Au menu :

Soupe,
Terrine de foie gras maison accompagné de
confiture de figues aux noix et pain d'épice,
Cassolette de cabillaud
et noix de st Jacques à la normande, Poularde
braisée au riesling et
girolles avec poêlée de légumes de saison et
pommes de terre gratinées en
robe des champs,
Fromage,
Bûche

Afin favoriser les producteurs locaux, le conseil municipal avait également choisi d'accompagner le repas avec un pétillant rosé du Domaine des Gabies (87, Verneuil sur Vienne).

Nous adressons nos sincères remerciements aux Editions de la Veytisou (87, Neuvic-Entier), qui cette année, ont offert gracieusement un livre à chaque aîné de notre commune.

Les livres ont été distribués le même jour que le repas.

Quelques retours et mots de remerciements :

"Pour le repas de Noël, bonne initiative, repas copieux et excellent"

Le repas de Noël = raffiné, copieux, délicieux !

Bravo au traiteur

Merci à toute l'équipe municipale (et particulièrement à l'équipage de livraison à domicile !)

Merci à Mme le Maire et à son conseil municipal pour cet excellent repas de fin d'année livré à domicile. Félicitations à Olivier le traiteur.

Nous souhaitons à toute l'équipe municipale de passer de bonnes fêtes malgré la situation actuelle.

Félicitations pour notre délicieux repas des aînés.

Tout était très bon, même les petits 'légumes croquants', excellente idée de ta part Jacqueline.

Un grand merci à toi-même ainsi qu'à l'équipe municipale.

Souhaitons qu'en 2021 nous serons réunis de nouveau pour plus de convivialité.

Décembre 2020

CREATION DU VILLAGE de NOEL



Nous avons choisi cette année de proposer une nouvelle version des décorations de Noël dans le bourg de notre commune. Un village de Noël illuminé avec sa petite forêt de sapins et de bouleaux près de la place de l'église a été créé pour le plaisir des petits et des grands.

Rennes du Père Noël et bonhommes de neiges en bois ont été fabriqués sur place avec l'aide de notre agent communal Hervé Hebras.

Cette initiative sera poursuivie en 2021 et sera également l'occasion de faire participer tout(e) habitant(e) qui le souhaiterait.



TOURISME

LA FERME DE FARDISSOU

La Ferme de Fardissou, une ferme agrotouristique bio.

Installées depuis juin 2018, Gérard Degot et Patricia Mingotaud sont en pleine installation agricole.

A ce jour, les productions agricoles sont la sève de bouleau, les cosmétiques à la sève de bouleau et les huiles de tournesol et de cameline, en agriculture biologique.

En 2021, ce sera l'année de l'ouverture de l'activité d'accueil à la ferme : cueillette de framboises, visites de ferme, ateliers pour les plantes médicinales.

En vente sur le marché de St Genest sur Roselle le dimanche matin ou sur rendez-vous au domicile ou bientôt à la boutique à la ferme

Fardissou
06 74 76 07 96
bonjour@lafermedefardissou.bio
www.lafermedefardissou.bio

CHEMINS DE RANDONNEES

En passant par la Gouzonie : 4,2km

En longeant la Briance : 11,70km

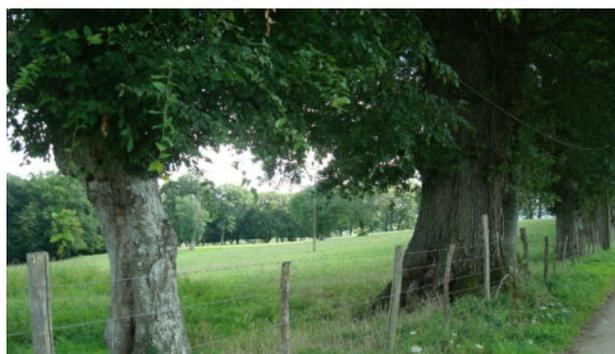
*Topos téléchargeables sur www.tourisme-hautevienne.com/randonnee
ou disponible dans votre mairie*

DES ARBRES REMARQUABLES

A La Gouzonie, Les charmes des Landes

Les haies de la Vallée de la Briance, chênes et frênes, route de Pierre-Buffière

- **Sources : <http://www.arbres-remarquables.org/> - Dialogue avec les arbres remarquables du Limousin Edition Les Ardents Editeurs**



LA FERME EQUESTRE DES RIBIERES

La Ferme équestre des Ribières en Limousin,
une ferme dédiée au cheval mais pas que !

Créée depuis 2002, la Ferme équestre des Ribières est dirigée par Claire Duron, monitrice et Guide de Tourisme Equestre.

La Ferme équestre des Ribières, c'est :

- Des randonnées, pour une durée de 1H à 10 jours, à la découverte du TREC ou de l'endurance équestre
- Des cours d'équitation, des stages en loisirs ou pour se préparer à la compétition
- La pension de chevaux, en boxes confortables et aérés et de grandes pâtures pour galoper
- Et l'élevage de chevaux pur-sang arabe à la vente et pour des saillies.

Depuis 2020, la Ferme Equestre évolue vers d'autres activités agricoles. Marjolaine Joffre, la fille de Claire a rejoint la ferme. La ferme propose dorénavant des œufs en conversion bio, du maraîchage. D'autres productions sont en cours : huile de chanvre, poulets.

En vente sur le marché de St Genest sur Roselle le dimanche matin, au Panier de Germaine le mardi, ou à la ferme et le samedi.



Les Ribières - 87260 SAINT GENEST SUR ROSELLE
06 15 23 42 44
ferme.des.ribieres@orange.fr
www.les-ribieres.fr

GÎTE DES PETITES RIVAILLES

Cette maison pleine de charme, donnant sur une terrasse et la piscine, mitoyenne à celle des propriétaires est idéale pour un couple. Eloïse s'est installée dans ce petit hameau reposant en pleine nature. Avec Christophe, ils ont aménagé ce lieu où un petit gîte confortable a trouvé tout naturellement sa place, ainsi qu'une écurie de propriétaire familiale. Un très beau jardin avec une pergola nichée dans une charmille, une belle piscine (8 x 4 m) sécurisée, partagée (eau traitée au sel), et toutes les installations pour accueillir vos chevaux en toute tranquillité et sécurité (prés, box, carrière, aires de pansage et de douche, sellerie, parking van, chemins de randonnée).

Les enfants partageront les jeux de la maison mais aussi le quotidien des animaux : chevaux, poules, chèvre, cochon d'inde, lapin, chat et chien.

Surface 45 m² : coin cuisine avec coin salon (1 canapé lit 2 personnes), une chambre (1 lit 2 personnes), salle d'eau, wc indépendant, buanderie. La piscine est chauffée et partagée avec les propriétaires.



A retrouver sur
<https://www.gites-de-france-hautevienne.fr>

ou
 en contactant Eloïse Aubry au
 06 75 80 49 98

PATRIMOINE

L'église

St Genest possède l'une des 18 églises fortifiées du Limousin. Construite au XII^{ème} siècle, de style roman Limousin, c'est le principal patrimoine architectural et religieux de la commune. Sa tour carrée constitue un véritable donjon fortifié. On y voit encore à l'ouest et au nord, meurtrières et canonnières. À l'intérieur, la voûte en plein cintre abrite un autel en bois dont la table repose sur une imposante racine de charmille, inauguré en 2001 en même temps que la nouvelle couverture du clocher. Le bénitier, dans l'entrée de l'église, est en loupe de châtaignier.

Classée par les monuments historiques, on y trouve également une magnifique chaire à prêcher en bois polychrome datant du 18^e siècle. Des statues, une de la Vierge en bois sculpté du XVI^{ème} siècle et deux d'évangélistes, viennent compléter ces quelques modestes trésors.

Les cloches ont été fondues et mises en place en 1879, puis électrifiées en 1955.

2020, une année pas comme les autres à l'Office de tourisme Briance Sud Haute-Vienne

Les projets de l'année 2020 ont été perturbés par la pandémie de Covid 19 qui a bouleversé notre pays. Le début d'année 2020 a été riche : visite de nouveaux hébergements, mise en place d'un nouveau guide découverte, et participation à la vie en réseau avec Village Etape, la Mona, Terra Aventura, Tourisme Haute-Vienne et nos collègues des OT de Haute-Vienne.

Les conseillères en séjour, ont été en télétravail du 18 Mars au 11 Mai. Elles étaient joignables par téléphone et mail à leur domicile. Un lien par mail et téléphone a été mis en place avec les prestataires. Elles ont suivi des web séminaires et réunions en visio avec Tourisme Haute-Vienne, la Mona (Mission des Offices de Tourisme Nouvelle-Aquitaine) et entre collègue. Malgré ce contexte difficile, le personnel de l'Office de Tourisme a renforcé davantage ses liens avec les prestataires du territoire par des échanges réguliers. Le site internet a été adapté avec les commerces et marchés ouverts pendant le confinement, la liste des Restaurateurs qui proposaient des plats à emporter en drive avec des mises à jour régulières suivant les informations qui nous parvenaient. Un onglet a été rajouté sur la page d'accueil du site internet « Infos pour les pro "Covid 19" où les prestataires pouvaient trouver un dispositif d'aide et d'accompagnement à la reprise d'activité entièrement gratuit pour les professionnels du tourisme.

Nous avons été contraints d'annuler notre randonnée pédestre de Meuzac en partenariat avec l'Association Meuzac Evasions au mois d'avril ainsi que la Fête des Etoiles.

A la fin du confinement, réouverture des 3 sites d'accueil. Des animations ont été mises en place pour l'été : expositions et visites guidées de Pierre-Buffière et de la collégiale de St Germain les Belles (86 personnes y ont participé).

Durant cet été de nombreux hébergements locatifs, gîtes et meublés ont eu de nombreuses réservations et ont même été complets durant quelques semaines consécutives.

Les manifestations phares et incontournables de l'été organisées par les associations du territoire ont été annulées sur notre Communauté de communes. Mais de nouvelles manifestations ont vu le jour et ont émergé dans certaines communes, comme les marchés, les contes en extérieurs, festival des jardins par exemple et tout en respectant les gestes barrières.

Les Journées Européennes du Patrimoine ont eu lieu les 19 et 20 Septembre avec un programme collaboratif entre les 11 communes et les sites de visites de la Communauté de Communes.

Le nouveau confinement du mois de Novembre perturbe encore une fois les activités touristiques, commerciales et culturelles de cette fin d'année 2020. Espérons une année 2021 plus clémente.



Office de Tourisme BRIANCE SUD HAUTE-VIENNE

2, place de la Bascule – 87380 MAGNAC-BOURG

Tél. : 05.55.00.89.91

Antennes touristiques de Saint-Germain-les-Belles au 05.55.71.88.65 et de Pierre-Buffière au 05.55.00.94.33



L'OFFICE DE TOURISME EN QUELQUES CHIFFRES



FREQUENTATION

L'attractivité du site internet compense la baisse de fréquentation physique.

Les 3 structures d'accueil ont accueilli 1154 français et 83 étrangers. Des chiffres en baisse en par rapport à 2019 mais une très grande augmentation de la fréquentation sur le site internet de l'office de Tourisme.



Exposition de l'été à l'OT BSHV à Magnac-Bourg

RESEAUX SOCIAUX

Nos post sont régulièrement suivie et partagés par notre communauté.

1422 abonnés sur la page facebook "<https://www.facebook.com/otbriancesudhautevienne>".

177 abonnés sur Instagram
#tourismebriancesudhautevienne.



Visite guidée de St Germain les Belles

TERRA AVENTURA

Un jeu au succès toujours grandissant malgré une année 2020 particulière.

De Janvier 2020 au 30 Septembre 2020, 7648 joueurs ont emprunté nos 4 parcours. Fermeture du jeu en Mars. Depuis le 2 juin, réouverture progressive des parcours Terra Aventura avec un dispositif de gain d'un badge virtuel grâce à la mise en place d'un QR Code.



Expo-vente OT BSHV à Magnac-Bourg

SITE INTERNET

Un outil numérique incontournable mis à jour régulièrement.

En moyenne 10 971 personnes qui ont visité notre site soit 9 728 français et 1243 étrangers depuis le début de l'année. Une importante fréquentation au mois Juillet avec 44,96 % de plus par rapport à la même période en 2019. Pour le mois d'août, une fréquentation supérieur de 22,27 % par rapport à la même période en 2019.



Exposition de l'été à l'Antenne touristique de St Germain les Belles

3 LIEUX D'ACCUEIL

Venez nous rencontrer.

OT Briance Sud Haute-Vienne à Magnac-Bourg : lundi 14h-18h, mardi, mercredi et vendredi 9h-12h/14h-18h.
05 55 00 89 91

Antenne Touristique de Pierre-Buffière : lundi 14h-18h et jeudi 9h-12h/14h-18h.
05 55 00 94 33

Antenne Touristique de Saint Germain les Belles : jeudi 9h-12h/14h-18h.
05 55 71 88 65

ot.briancesudhautevienne@gmail.com

ASSOCIATIONS



Une année 2020 si particulière

Foot Sud 87, au même titre que les autres associations, a particulièrement souffert de la situation sanitaire pour la saison 2019/2020. Elle a été arrêtée au mois de mars pour ne jamais redémarrer. Les manifestations de fin de saison n'ont pas pu se dérouler et la vie associative s'est éteinte.

Foot Sud 87 peut féliciter les différents dirigeants qui, au cours de ces dernières années, ont toujours gardé une situation financière saine. Le club, malgré la situation, peut envisager sereinement la continuité de son activité pour la saison 2020/2021.

Pour la première fois de sa jeune histoire, Foot Sud 87 a œuvré pour faire connaître une association caritative en organisant une soirée théâtre avec la talentueuse troupe « Aux bonheurs des planches » et a reversé 300 € à l'association « Vaincre la mucoviscidose ». Comme quoi, l'année 2020 a connu une note positive malgré tout.

La saison 2020/2021 avait démarré tambours battants, avec un engagement total de 28 bénévoles (éducateurs et dirigeants) et un club fort de 170 licenciés : une équipe dans chaque catégorie d'âge, incluant foot masculin et féminin. Là encore, de gros efforts de sécurité sanitaire ont été demandés et les bénévoles ont relevé de nombreux défis : le club ne peut que se féliciter de l'engagement fourni au quotidien.

Nous avons une pensée pour nos partenaires, mais aussi l'ensemble des artisans de nos communes pour qui cette année a été éprouvante. Le club souhaite toujours mettre en avant l'artisanat local et nous essayerons, avec nos moyens, de les soutenir et de les représenter. Merci à eux pour leur soutien régulier, même dans cette crise.

Enfin, merci aux communes de leur aide et de leur écoute : nous sommes tous unis pour continuer l'aventure associative, et ce, en toute sécurité. Prenons soin de nous et de nos proches.



BUREAU 2020/2021 :

- Président : Jean-Pierre Prout
- Vice-présidents : Nicolas Fougeron et Stéphane Demoulin
- Trésorière : Isabelle Borde
- Secrétaire : Desroche Sylvain

Pour toutes informations sur l'activité footballistique dans votre commune :

- contact.footsud87@gmail.com
- 06 83 11 62 79
- facebook : foot sud 87

COMITE DES FETES

L'année 2020 a été malheureusement très difficile et nous avons été contraints d'annuler nos manifestations afin de ne faire courir aucun risque à chacun d'entre nous. Nous nous sommes cependant mobilisés pour tous ceux qui avaient besoin d'aide et nous restons mobilisés en 2021. Dès que les conditions sanitaires le permettront nous reprendrons nos animations et c'est donc sur une note positive et l'espoir de nous retrouver très bientôt que nous vous souhaitons une excellente année 2021.

Stéphane Tourniéroux

Président du comité des fêtes.

Syndicat d'élevage de Pierre-Bufferière

L'édition 2020 du Comice Agricole et de la Journée des Viandes Limousines devait avoir lieu à Saint-Hilaire-Bonneval le 28 Mars. Toute l'organisation était prête. La pandémie mondiale de la Covid 19 a tout figé et nous avons alors décidé d'annuler notre manifestation.

Nous tenons à remercier la municipalité de Saint-Hilaire-Bonneval qui avait tout mis en œuvre pour la réussite de cette journée. Nous devons être les premiers utilisateurs de la halle, ce n'est que partie remise.

Nous remercions également M. Chillou pour le prêt de son terrain ainsi que les annonceurs qui nous font confiance. Comme tous les ans, les bénévoles, les éleveurs, les passionnés de vieux tracteurs, les Jeunes Agriculteurs, le GVA et le GVAF étaient prêts et motivés pour la réussite de cette journée. Nous les en remercions chaleureusement.

Pour 2021, l'avenir est encore incertain. A ce jour nous prévoyons l'organisation d'un concours bovin et une présentation ovine à Saint-Hilaire-Bonneval le dernier week-end de Mars.

Le Syndicat d'élevage de Pierre-Bufferière, son président et tous les membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021



Association Briance Roselle Aventure

L'association Briance Roselle Aventure regroupe à ce jour douze licenciés UFOLEP adultes et dix-neufs membres. L'école de vélo pour sa neuvième année d'existence se compose de quarante licenciés de 6 à 16 ans (cinq de plus par rapport à l'année précédente, dont 3 filles).

Répartition suivant l'âge : de 6 à 11 ans : 21 jeunes ; de 11 à 16 ans : 21 jeunes soit une moyenne de 11 ans.

Participation assidue des jeunes aux entraînements (en moyenne une vingtaine de jeunes) sous l'affiliation UFOLEP et FFC. Un planning d'entraînement (sous la responsabilité de six encadrants diplômés et des parents tous bénévoles) est mis en place le samedi matin sur le site de Châteauneuf la Forêt (esplanade du lac) de 10H00 à 12H00.

Compte tenu des impératifs personnels de chacun, l'encadrement des jeunes a été cette année encore plus difficile. C'est pour cette raison que nous avons sollicité Sébastien Reine, un moniteur diplômé qui peut venir 1 semaine sur 2.

La section Triathlon au sein de l'association compte à ce jour vingt licenciés avec deux entraînements piscine le lundi et mercredi, course à pieds le mardi 19h00 à Beaublanc et sorties vélo la semaine et le samedi après-midi.

En 2019/2020 la B.R.A a été mise en valeur avec la participation d'un grand nombre de nos licenciés à différentes randonnées UFOLEP (VTT, Route et Cyclocross) et compétitions UFOLEP et FFC jusqu'au mois de Mars (arrêt des organisations suite à la crise sanitaire).



Voici quelques résultats en Cyclo-cross et VTT

-Championnat départemental Cyclo-cross le 21 Décembre 2020 à CHAILLAC : Laura ROULET 2° 15/16 ans Adrien SAGE 2° 13/14 ans, Jérémie JOFFE 8° 30/39 ans

-Championnat régional Cyclo-cross le 12 Février 2020 à Videix organisé par ROCHECHOUART CYCLO : Laura ROULET 2° 15/16 ans, Adrien SAGE 3° 13/14 ans, Baptiste LAPLANCHE 8° 13/14 ans Maël GERMANAUD 3° 17/19 ans

-Championnat national Cyclo-cross les 19 et 20 Février 2020 à ST JEAN D'ANGELY : Laura ROULET 6° 15/16 ans, Adrien SAGE 7° 13/14 ans, Baptiste LAPLANCHE 43° 13/14 ans, Maël GERMANAUD 28° 17/19 ans

-Championnat départemental VTT à Moissannes : annulé

-Championnat régional VTT à Panazol : annulé

-Championnat national VTT à SEPTFONDS les 30 et 31 Août : (13/14 Masculin SAGE Adrien 30°)

Nous avons annulé notre randonnée VTT et Pédestre au mois de Mars, notre Triathlon au mois de Mai et notre repas au mois de Novembre

L'année 2021 si le contexte sanitaire le permet sera riche en organisations avec notre traditionnelle randonnée VTT et pédestre le 14 Mars à St Genest/Roselle, notre deuxième triathlon à Châteauneuf la Forêt sur le site de l'esplanade du Lac au mois de Mai sur deux jours et notre repas.



Composition du bureau

Président : Gérard TUAL

Vice-Présidente: Sarah BABORIER

Secrétaire UFOLEP : Thierry MAYAUD

Secrétaire FFC : Guylaine ARNAUD

Secrétaire Adjoint : Gilbert GERMANAUD

Secrétaire Triathlon: Christophe FEUILLARD

Trésorier : Davy BABORIER

Trésorier Adjoint : Jérôme MONTJOFFRE

Ecole de vélo: Gilbert GERMANAUD

Membres: Rémy FOURGNAUD / Anthony DOUGE

Nous tenions à remercier tous les licenciés, bénévoles, partenaires, mairies qui contribuent au bon fonctionnement de l'association.

Bonne saison 2020/2021 à tous.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou avoir des renseignements sur l'association, veuillez contacter :

Mr MAYAUD Thierry 06.08.18.86.94 ou thmayaud@wanadoo.fr



AMICALE DES ECOLES ST BONNET BRIANCE / ST GENEST SUR ROSELLE

L'Amicale des Ecoles est une association de bénévoles, qui par ses actions permet de participer notamment au financement du voyage scolaire de fin d'année des écoles ainsi que toutes autres activités culturelles/sportives. Elle offre également aux enfants un spectacle ou sortie pour Noël (cinéma, théâtre...) et organise des manifestations tout au long de l'année telles que concours de belote, bal masqué, loto et une fête des écoles.

Comment nous soutenir ?

- en adhérant à l'Amicale, en offrant des lots ou en confectionnant de délicieuses pâtisseries pour agrémenter ces journées conviviales.
- en participant aux ventes par correspondance organisées par l'amicale des écoles (vente de chocolat, bulbes et plantes).
- Vous pouvez aussi tout simplement donner un peu de votre temps en venant aider ponctuellement aux préparatifs d'une manifestation.



En 2020 contrainte par le contexte sanitaire, l'Amicale n'a pas pu proposer notamment son traditionnel loto et fête de l'école. Cependant, les échanges solidaires entre familles sont restés actifs pendant le 1^{er} confinement via notre page Facebook et nous avons pu rebondir en participant activement à 4 matinées sur le marché de St Genest sur Roselle en juin, septembre, octobre et décembre 2020, en proposant à la vente boissons chaudes, crêpes et gâteaux. Les bénéfices obtenus sont non négligeables pour l'Amicale et ont permis aussi de garder le lien avec les enfants. Et la vente traditionnelle des chocolats et également nouveauté 2020 des sapins de Noël s'est avérée une grande réussite !

Merci encore aux bénévoles et aux familles pour les délicieuses pâtisseries préparées.

Bureau de l'Amicale des écoles

Emilie Villéger - Julien Poupon (président et adjoint)

Julien Roussel - Julie Saby (secrétaire et adjoint)

Laetitia Gavinet - Muriel Muller-Rebeyrol (trésorière et adjointe)

Contact :

www.facebook.com/AmicaleEcolesStBonnetStGenest

amicale.stbonnet.stgenest@gmail.com

Tel : 06.87.19.30.42



RAM MULTi SITES
« PAPILLONS ET COCCINELLES »
COMMUNAUTE de COMMUNES DE NOBLAT

Futurs parents, parents employeurs, assistant(e)s maternel(le)s et futur(e)s assistant(e)s maternel(le)s, grâce à une entente entre les Communautés de communes de Noblat et de BSHV, un Relais Assistants Maternels (RAM) est mis à votre disposition.

L'animatrice, Christine Fouché, vous accueille lors de **temps de permanence** :

le mercredi de 15h30 à 19 h à la mairie de Saint-Paul,

soit par téléphone au 05/55/09/62/44 ou 06/79/14/59/35 soit physiquement **sur rendez-vous**.

Les futurs parents peuvent obtenir des renseignements sur les modes d'accueil existants sur le territoire et une liste des Assistant(e)s Maternel(le)s du secteur. Ils peuvent, ainsi que **les parents-employeurs**, bénéficier d'un accompagnement au travers d'une information d'ordre général concernant le statut des assistant(e)s maternel(le)s, les démarches administratives, les droits et devoirs de chacun... En tant que futurs employeurs, il est particulièrement important de récolter ces renseignements en amont du recrutement de l'assistant(e)s maternel(le)s. A l'issue de l'entretien, un dossier avec divers renseignements et flyers est remis aux personnes qui le souhaitent.

Les Assistant(e)s Maternel(le)s peuvent obtenir des informations générales sur leur statut.

Les futur(e)s Assistant(e)s Maternel(le)s peuvent obtenir des renseignements sur l'obtention de l'agrément et la formation initiale des assistants maternels.

Le RAM a pour mission d'accompagner les Assistant(e)s Maternel(le)s dans leur profession :

Pour cela, il organise :

Des Temps d'Accueil Collectif (TAC) avec les enfants accueillis. Ce sont des lieux d'échanges professionnels, d'observation et d'accompagnement des enfants dans leurs découvertes et leur éveil au travers des temps de jeu libre, d'activités de manipulations sensorielles et d'atelier d'éveil sensori-moteur.

les TAC se déroulent les mardis tous les quinze jours de 9h30 à 11h00 dans la salle de la garderie

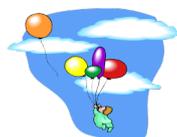
Des temps de professionnalisation en soirée,

Il fédère autour de la formation continue.

Cette année 2020, marquée par l'arrivée de Madame la Covid, n'a pas permis un fonctionnement habituel tout au long de l'année. Néanmoins, le RAM est resté présent sur le secteur durant la période de confinement pour accompagner au mieux futurs parents, parents employeurs et professionnel(le)s. Ceci grâce aux nombreux échanges téléphoniques et au travers de mails.

Durant la deuxième période de confinement, il est toujours physiquement ouvert au public avec un protocole à respecter pour les temps de permanence comme pour les temps collectifs.

Souhaitons à tous une meilleure année 2021 !



LA GAULE GENESTOISE

La saison de pêche 2020, qui, pour cause de confinement, a débuté le 16 Mai au lieu du 28 Mars, à l'étang communal des Gannes, s'est déroulée avec succès, la météo ayant été très favorable. Malgré une ouverture repoussée de sept semaines, la fréquentation de l'étang, à la journée, a été sensiblement la même par rapport à la saison précédente 2019.

En raison de la crise sanitaire et de ses contraintes, les deux concours, prévus fin juin et début Août 2020, n'ont pu être maintenus et ce fût un véritable crève coeur, tant pour nos amis pêcheurs que pour les membres de la Gaule genestoise,

En 2021, si la situation sanitaire nous le permet, la saison de pêche débutera le 27 Mars, pour se terminer, comme à l'accoutumée, fin septembre.

Pour cette nouvelle saison, le prix des cartes reste inchangé à 6 euros la journée et 80 euros pour la carte à l'année (½ tarif pour les enfants).

Courant Janvier 2021, l'étang sera reempoissonné en carpes, tanches et gardons .
Les lâchers de truites auront lieu tous les 15 jours, à compter de l'ouverture et ce, jusqu'au 27 Juin 2021.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Actuellement, en attendant la nouvelle assemblée générale qui se déroulera courant Janvier 2021, le bureau se présente comme suit :

Jean-François DUCHER : Président d'honneur

Marcel GAGUET : Président actif

JARRY Michel : Vice Président (démissionnaire)

Gérard TUAL : Trésorier

Denis RHODDE : Secrétaire

Gérard SENAMAUD (titulaire) : Commissaire aux comptes

Membres : Christian FEBVRE, Jean-Paul DEMARS



Nous lançons un appel à nos amis pêcheurs locaux qui voudraient nous rejoindre au sein de notre association et qui seront les bienvenus.

Nous vous présentons vos meilleurs vœux pour cette année 2021, qui, nous l'espérons, vous verra nombreux sur notre étang des Gannes,

A NOTER SUR VOS AGENDAS 2021 :

Date : samedi 27 MARS 2021 --- Ouverture de la saison de pêche
dimanche 27 JUIN 2021 --- Concours de pêche (Ouvert à tous)
jeudi 5 AOUT 2021 --- Concours de pêche (Réservé aux vétérans)

BRIANCE ENVIRONNEMENT



Présentation :

L'association Briance Environnement est une association à vocation écologique, membre de la Fédération Limousin Nature Environnement. Créée en novembre 2018, elle s'est fixée trois objectifs :

1. Favoriser la découverte et la connaissance de la nature
2. Agir à la protection de la Vallée de la Briance
3. Soutenir la transition écologique

L'association fonctionne par démocratie directe : toutes les décisions sont prises par l'Assemblée Générale, qui se réunit plusieurs fois par an.

L'adhésion à l'association est ouverte à tous et se fait à prix libre.

Bilan de 2020 :

Bien évidemment, l'activité de l'association a été très perturbée par la situation sanitaire. Cependant, quelques événements ont pu être maintenus :

- Projection-débat du film de Marie-Monique Robin « *Qu'est-ce qu'on attend ?* » à la salle des fêtes de Glanges en janvier.
- Balade ornithologique sur la commune de Saint-Bonnet-Briance en juin.
- Club Nature, les mercredis après-midi en début d'année, accueillant une dizaine d'enfants et leur proposant des balades en nature, des jeux et autres ateliers en rapport avec la Nature sur la commune de Saint-Bonnet-Briance.

Projets pour 2021:

Selon l'évolution de la situation sanitaire, nous aimerions proposer différents événements :

- Sorties naturalistes (dates et lieux à définir)
- Club Nature pour les enfants de 5 à 15 ans tous les mercredis de 14h30 à 16h30 (RDV à la salle des associations de Saint-Bonnet-Briance)
- Festival nature le 3^e week-end de septembre sur la commune de Saint-Genest-sur-Roselle

Contacts :

Si les objectifs de l'association vous parlent et si vous souhaitez nous rejoindre, ou simplement si vous souhaitez être tenus informés des activités proposées, n'hésitez pas à nous contacter.

Adresse e-mail : Briance.environnement@gmail.com

Facebook : Briance Environnement @briancenvironnement

Adresse postale : Association Briance Environnement – Mairie, le bourg– 87260 St Bonnet Briance

LIMOUSIN BEHOURD

L'association Limousin Béhourd est un club de sport de combat médiéval, qui allie la pratique du sport de combat moderne à celle d'une forme de tournoi médiéval : le Béhourd. L'objectif est simple, deux équipes de 5 combattants doivent s'affronter dans une lice (ring) et doivent se faire tomber au sol, l'équipe qui est debout en dernier gagne le round, et celle qui remporte deux rounds gagne le match.

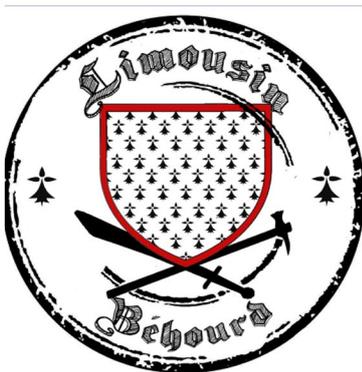
Il ne faut jamais dire à un combattant de béhourd qu'il a un "déguisement", car nous nous battons avec un équipement adapté au combat et utilisons de vraies armes émoussées. Nos armures doivent être des reproductions ou des modèles ressemblant à des pièces de musée et doivent toutes être de la même époque.

Bien que notre sport soit impressionnant, nous sommes extrêmement bien protégés par notre matériel, c'est ce qui le rend plutôt onéreux. Il faut compter, pour une armure neuve et sur mesure, entre 1500 et 2500 euros.

Limousin Béhourd est pour l'heure, l'unique club de béhourd du Limousin. Nous sommes affiliés à la fédération française de Béhourd, elle-même affiliée à la HMBIA (Historical Medieval Battle International Association), encadrant au niveau international la pratique de ce sport.

Nous organisons des entraînements deux fois par semaine au centre équestre des Ribières. Préparation physique incluant cardio, musculation, mais aussi apprentissage de techniques et combat en soft fighting (avec un équipement et des armes en mousse) sont au rendez-vous à chaque séance.

C'est une pratique ludique, sécurisée et qui ne nécessite pas une condition physique hors du commun pour être amusante. Les combats en soft sont accessibles à tous les budgets et permettent de se faire une petite impression de ce que peut être le combat en armure, qui lui, demande un entraînement régulier pour pouvoir être pratiqué en toute sécurité.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter via :

Page facebook: Limousin Béhourd

Par mail:

limousinbehourd@gmail.com

ou par téléphone au : 06.31.22.28.44

INFOS PRATIQUES



La Mairie

5, rue du 19 Mars 1962

Tél. : 05.55.75.53.03

Fax. : 05.55.08.45.41

Courriel : mairiestgenest@wanadoo.fr

Votre interlocutrice : Estelle POTHIER
du Lundi au Vendredi de 14h00 à 18h00

Services communautaires

S.P.A.N.C. (Assainissement non-collectif)

Tél : 05.55.58.78.93 / 07.86.43.47.04

S.I.C.T.O.M. ST-YRIEIX - NEXON

(Gestion des ordures ménagères)

6, place de l'Eglise – 87800 NEXON

Tél : 05.55.08.10.46 ou courriel : sictomshv@orange.fr

Service de gestion des bacs de collecte : M. Thomas BEQUIER

Tél. : 07.89.23.79.31 ou courriel : bacsictom@orange.fr



Médiathèque intercommunal du PERE CASTOR

Forgeneuve – 87380 MEUZAC

Tél. : 05.55.09.99.51

Services à la personne et Permanences

Assistante Sociale : Mme MOCAER

Permanence à Pierre-Buffière :

au 4^{ter}, avenue de Toulouse (bâtiment situé entre le collège et la Poste) : les jeudis de 9h00 à 12h00 sans rendez-vous.

Tél. : 05.55.30.11.98

Maison du département – 47, bd de l'Hôtel-de-Ville à St Yrieix-la-Perche : Tél. : 05.55.08.34.00

Visites à domicile sur rendez-vous.

E.H.P.A.D. Pierre-Buffière

Résidence Adeline – 74, avenue de la République

87260 PIERRE-BUFFIERE

Tél. : 05.55.00.67.44

E.H.P.A.D. St-Germain-les-Belles

Résidence Les Briances – 5, avenue de Bagatelle

87380 ST-GERMAIN-LES-BELLES

Tél. : 05.55.71.83.92

Conciliateur de justice : M. Jacques DUBOIS

Permanence à la mairie de Pierre-Buffière :

Mairie de Pierre-Buffière : 2^{ème} lundi de chaque

mois sur rendez-vous. Tél. : 06.22.53.42.40

CICAS de la Haute-Vienne (aide à préparer votre retraite – AGIRC/ARRCO IRCANTEC)

5, rue Monte à Regret – 87000 LIMOGES

Tél. : 0.820.200.189 (0,09 € TTC la minute + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

Permanences également à St-Yrieix-la-Perche.

Accueil uniquement sur rendez-vous.



Gendarmerie nationale

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Horaires d'accueil du public dans les gendarmeries de notre secteur

Pierre-Buffière : 05 55 00 60 11

- ☞ Lundi : 14h à 18h (sauf jours fériés : 15h à 18h)
- ☞ Mercredi : 14h à 18h (sauf jours fériés : 15h à 18h)
- ☞ Samedi : 8h à 12h (sauf jours fériés : 9h à 12h)

St-Germain-les-Belles : 05 55 71 80 07

- ☞ Mardi : 8h à 12h (sauf jours fériés : 9h à 12h)
- ☞ Jeudi : 8h à 12h (sauf jours fériés : 9h à 12h)
- ☞ Samedi : 14h à 18h (sauf jours fériés : 15h à 18h)

Solignac : 05 55 00 50 03

- ☞ Lundi au Samedi : 8h à 12h et de 14h à 19h
- ☞ Dimanche et jours fériés : 9h à 12h et de 15h à 18h

COMMERCES AMBULANTS

Votre pizzaiolo « Coumo cha la mémé »

Place de l'Eglise, tous les mardis de 17h30 à 22h00

Tél : 06.58.81.64.56

Votre boulanger

Place de l'Eglise, tous les dimanches matins

Votre boucher / charcutier / traiteur « Vincent Bimbaud »

Passage à domicile, tous les samedis après-midis

Votre fromager « Fromager Neuvicois »

Passage à domicile, tous les mercredis après-midis

Votre épicier « Philippe Bonnaud »

Passage à domicile, tous les mardis et vendredis matins

ENTREPRISES LOCALES

Electricien, plombier, sanitaire, chauffagiste et énergies renouvelables :

SARL TOURNIEROUX – Z.A. Les Bouïges – 87260 ST-GENEST-SUR-ROSELLE

Tél. : 05.55.08.45.67 – Portable : 06.81.17.28.67

Garage AD :

GARAGE TOURNIEROUX – Z.A. Les Bouïges – 87260 ST-GENEST-SUR-ROSELLE

Tél. : 05.55.08.43.85 – Portable : 06.09.31.61.72

Couverture, charpente, zinguerie :

SARL DEMOULIN – Teignac – 87260 ST-GENEST-SUR-ROSELLE

Tél. : 05.55.00.67.91 – Portable : 06.16.53.89.54

Pizzaiolo :

COUMO CHA LA MEME

Z.A. Les Bouïges

87260 ST-GENEST-SUR-ROSELLE

Portable : 06.58.81.64.56



Biens d'équipement industriels :

RLV France – Les Maisons Neuves - 87260 ST-GENEST-SUR-ROSELLE

<http://www.rlv-france.com/>

Produits et cosmétiques Bio :

LA FERME NATURE DU LIMOUSIN – Fardissou – 87260 ST-GENEST-SUR-ROSELLE
 Tél. : 05.55.00.67.91 – Portable : 06.16.53.89.54 – Site internet : www.lafermedefardissou.bio
 Ouverture de la ferme de Fardissou au public en 2020.

Kinésiologie – Réflexologie crânio-sacrée – Communication animale – Soins Reiki et LaHoChi :

AU FIL DES ENERGIES – Les Rivailles – 87260 ST-GENEST-SUR-ROSELLE
<https://www.au-fil-des-energies.fr/>
<https://www.facebook.com/aufiledesenergies/>
 Portable : 07.72.31.35.28

Gite de France :Mme AUBRY Eloïse

Les Petites Rivailles – 87260 ST-GENEST-SUR-ROSELLE
 Portable : 06.75.80.49.98 – Possibilité d'accueil de chevaux pendant la durée du séjour.

Aurélie Arnaudon, Naturopathe

Téléphone : 07.64.71.29.26

Mail : aurelie.naturopathie87@gmail.com

Consultations au cabinet, à distance ou à domicile sur rendez-vous

Facebook : aureliearnaudonnaturopathie87

<https://aurelienaturopathi.wixsite.com/naturopathie87>

Les Maisons de Services Au Public (M.S.A.P.) En Haute-Vienne

Les Maisons de services au public sont des lieux uniques mutualisant les offres de services proposées par différents opérateurs.

Dix M.S.A.P. ont été implantées dans notre département :

- Saint-Germain-les-Belles
- Saint-Yrieix-la-Perche
- Ambazac
- Saint-Just-le-Martel
- Arnac-la-Poste
- Nexon
- Châlus
- Mézières-sur-Issoire
- Le Dorat
- Cussac

Les services rendus diffèrent selon les M.S.A.P. Pour connaître les horaires, les partenaires et les services rendus par chaque M.S.A.P., rendez-vous sur le site www.maisondeservicesaupublic.fr/carte-msap (code postal 87) ou contactez la M.S.A.P. la plus proche. Flyers en mairie.

Elles proposent un point d'accès numérique avec en plus un accompagnement personnalisé pour accéder aux différents sites internet et dans leurs démarches en lignes. En effet, leur rôle est de venir en aide aux personnes peu à l'aise avec les outils numériques.

Les usagers peuvent aussi accéder aux outils en libre accès (ordinateur, imprimante, scanner, téléphone, internet, wifi, web-entretiens) pour réaliser un Curriculum Vitae ou scanner des documents par exemple.

Les chargées de clientèle sont formées pour apporter un service de qualité aux usagers en relayant auprès des administrations des services concernés :

- A.D.P.A.D. (Ass. D'Aide aux Personnes A Domicile)
- Armée de terre
- A.T.O.S. (Ass. Travail Occasionnel Services)
- CAP EMPLOI
- C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation)
- Conciliateur de justice
- C.R.I.J. (Centre Régional d'Information Jeunesse)
- Défenseur des droits
- F.E.P.E.M. (Fédération des Particuliers Employeurs de France)
- F.N.A.T.H. (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)
- G.R.D.F.
- La Poste
- Mission Locale Rurale
- PACT 87 SOLIHA (SOLidaire pour l'Habitat)
- Point d'accès aux droits
- C.A.F.
- CARSAT
- C.P.A.M.
- E.D.F.
- Initiative 87
- M.S.A.
- Pôle Emploi
- S.N.C.F.

Pour que votre déplacement soit efficace

Pour vos dossiers CAF, Assurance Maladie (AMELI), Assurance retraite (CARSAT), Pôle Emploi, Protection Sociale Indépendant (R.S.I.), Protection Sociale monde agricole (MSA) : pensez à vous munir de votre numéro d'identifiant ou d'allocataire ainsi que du mot de passe correspondant.



Le S.I.P.R.A.D.

Le Service Intercommunal de Portage des Repas à Domicile, des secteurs de Pierre-Bufferière et Saint-Germain-les-Belles, est une association loi 1901, administrée bénévolement par des élus délégués par le Conseil municipal des communes adhérentes. Selon les besoins, la livraison peut être ponctuelle (sortie d'hospitalisation...) ou permanente, 7/7 jours ou quelques jours par semaine. Elle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, ainsi qu'aux personnes convalescentes ou handicapées. Le service est compatible avec l'A.P.A. et l'aide sociale.

Fonctionnement

Le prix du repas est fixé à 7,90 € pour 2020 (Le service est compatible avec l'APA et l'aide sociale).

Les repas sont préparés par l'EHPAD (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes) de Pierre Buffière et livrés par le personnel du SIPRAD. Lorsqu'une personne contacte le SIPRAD nous établissons ensemble, après une période d'essai, un contrat stipulant le régime éventuel du bénéficiaire et le nombre de repas souhaité par semaine.

Mais rien n'est figé : il est toujours possible de changer d'avis, de diminuer ou augmenter la fréquence des livraisons.

Lors du premier contact, nous notons les régimes éventuels et les aliments qui ne sont pas supportés par la personne qui sera livrée.

Selon le besoin, cette livraison peut être ponctuelle (sortie d'hospitalisation...) ou permanente. Elle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, ainsi qu'aux personnes convalescentes ou handicapées.

Soucieux d'apporter un service de qualité, tous les deux ans un questionnaire anonyme est distribué afin de contrôler la satisfaction des bénéficiaires. Régulièrement la Présidente, ou un autre responsable de l'association, leurs rend visite en suivant la tournée avec la livreuse tout en recueillant leurs impressions négatives ou positives. A l'occasion de son anniversaire un petit présent est porté au bénéficiaire ainsi qu'au moment des fêtes de fin d'année.

CONTACT :

Astier Martine (Présidente) au 06.03.22.04.74

Ou au S.I.P.R.A.D. à Pierre-Bufferière au 06.81.17.47.05

Délivrance des cartes nationales d'identité

Depuis le 15 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité sont traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques. Elles sont enregistrées dans les 15 mairies du département dotées d'un dispositif de recueil des empreintes. Seules ces 15 mairies peuvent recevoir les demandes (liste des mairies énumérées ci-après). Vous pourrez, soit remplir une pré-demande de carte d'identité sur internet (www.service-public.fr), soit demander un dossier à remplir auprès de votre mairie.

Il suffit de prendre rendez-vous dans l'un des 15 sites de Haute-Vienne qui sont les mairies de : Aix-sur-Vienne, Ambazac, Bellac, Bessines-sur-Gartempe, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Eymoutiers, Feytiat, Isle, Limoges, Panazol, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat et Saint-Yrieix-la-Perche.



Dématérialisation des titres règlementaires

Des télé-procédures sont disponibles sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : www.ants.gouv.fr. Les démarches aujourd'hui réalisables sur Internet :

- **Pour la carte grise** : le changement de titulaire, le changement d'adresse, la déclaration de cession de véhicule, sa réédition après vol, perte ou détérioration, le suivi de sa fabrication
- **Pour le permis de conduire (P.C)** : l'inscription au P.C., la demande de P.C., le suivi de sa fabrication

Il est possible de solliciter l'aide d'un médiateur dans les différents points numériques situés en préfecture et sous-préfectures ou de se rendre chez un professionnel habilité à délivrer les cartes grise, dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-mon-vehicule>



RAPPEL



Des travaux de l'Institut National de l'information Géographique et forestière (I.G.N.) sont en cours de réalisation sur le territoire de l'ensemble des communes du département de la Haute-Vienne.

A ce titre, un arrêté préfectoral du 18 novembre 2016 autorise les agents de l'I.G.N. chargés des opérations de géodésie, de nivellement, de gravimétrie, de stéréopréparation, de levé des données, de révision des cartes, de l'installation de repères et de bornes, et de l'inventaire forestier national, les opérateurs privés opérant pour le compte de l'I.G.N. et le personnel qui les aide dans ces travaux, à circuler librement sur le territoire de l'ensemble des communes de la Haute-Vienne et à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées, closes ou non closes, à l'exception des maisons d'habitation.

Les Pactes Civiles de Solidarité (PACS)

Depuis le 1^{er} Novembre 2017, la gestion des PACS est assurée par les officiers de l'état civil des mairies aux lieu et place des greffes des tribunaux d'instance.

Deux possibilités désormais pour contracter un PACS : soit en mairie, soit chez un notaire.

La liste des pièces est disponible en mairie. Les PACS sont enregistrés sur rendez-vous et en présence des deux partenaires et de l'officier d'état civil. Cependant, la loi prévoit le cas de l'empêchement durable de l'un(e) des partenaires ne pouvant se déplacer jusqu'à la mairie. Il suffira alors de vous renseigner auprès de celle-ci.

La Châtaigneraie Limousine

Propose la location de véhicules à petits prix pour les personnes



Vous ne disposez d'aucun moyen de locomotion pour vous rendre à votre travail, à un stage ou à une formation, la Châtaigneraie Limousine met à votre disposition un scooter ou une voiture à frais réduits.

A qui s'adresser ?

Pour bénéficier de ce service de location, vous devez contacter votre référent habituel (conseiller Mission Locale Rurale, assistant social ou conseiller Pôle Emploi ou Cap Emploi) qui fera le point sur votre situation et les pièces à fournir. La Châtaigneraie Limousine vous contactera ensuite pour le rendez-vous de location.

Combien ça coûte ?

Scooter : 1,50 € par jour / Voiture : 6 € par jour

Caution : 200 € pour les scooters / 400 € pour les voitures

Durée de la location : 1 mois renouvelable sous conditions

Votre référent pourra également vous orienter si besoin vers un conseiller mobilité, des ateliers de sensibilisation, des formations (code de la route, permis AM/B).

Ce service de location de véhicules est proposé dans le cadre d'une plateforme départementale, la « Plateforme Mobilité 87 », animée par la Châtaigneraie Limousine et 3 autres associations (Aleas, Rempart, Varlin Pont Neuf).

La Châtaigneraie Limousine, en bref

La Châtaigneraie Limousine est une association loi 1901 qui regroupe 6 Communautés de communes du sud-ouest de la Haute-Vienne (Briance Sud Haute-Vienne, Ouest Limousin, Pays de Nexon-Monts de Châlus, Pays de Saint-Yrieix, Porte Océane du Limousin, Val de Vienne).

Elle accompagne principalement des porteurs de projets, publics ou privés, dans de multiples domaines (économie, services, habitat, mobilité, ...).

Contact : 05 55 70 99 40



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020



L'ADIL 87 :

Un service public d'information sur le logement



Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- **Subventions à la rénovation énergétique et au maintien à domicile les personnes âgées ou handicapées** : aides financières d'Action Logement, des Collectivités Locales, de l'ANAH, de la CAF, de la MSA, Certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...

adil₈₇

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

DES PERMANENCES ONT LIEU PRES DE CHEZ VOUS : Châteauneuf- la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix- la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org



Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes 16-25 ans

✉ mlrurale87@wanadoo.fr

f <https://www.facebook.com/mlrhv87/>

🌐 <https://www.missionlocaleruralehautevien>

4 antennes - 22 points d'accueil sur tout le département
(Hors agglomération de limoges)
Une équipe de **28 professionnels** et des **services gratuits**

Vous avez moins de 26 ans ! Un accompagnement global et personnalisé
Un conseiller référent pour toutes vos démarches

- ⇒ **EMPLOI** : Techniques de recherche d'emploi ; rencontres entreprises et employeurs ; offres d'emploi et offres en alternance, parrainage, garantie jeunes ...
- ⇒ **ORIENTATION** : découverte de secteurs et métiers, immersions et visites d'entreprises...
- ⇒ **FORMATION** : droits à la formation, accès aux parcours de formation, financements ...
- ⇒ **VIE QUOTIDIENNE** : permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules, aides financières ; démarches liées au logement ; accès aux droits et à la santé, aide aux démarches administratives, sports loisirs et culture ...

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales. Sa forme ?

Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant sous conditions de ressources, la Garantie Jeune et une allocation mensuelle.

Permanence de La Mission Locale Rurale ...Proche de chez vous

Permanence à la Maison du Département, Antenne sociale, 4 ter avenue de Toulouse
2^{ème} et 4^{ème} mardis matin

Pour convenir d'un rendez-vous... **N'hésitez pas à nous contacter au ☎ 05.55.70.45.74**

Entreprises, collectivités : la Mission Locale Rurale, votre allié recrutement !
Une équipe pour répondre au mieux à vos besoins

Un **Relais Emploi** et des conseillers référents seront vos interlocuteurs privilégiés.

2 conseillères dédiées à la **relation entreprises**.

Une **référente Handicap** et une **référente Alternance / Apprentissage**

1 conseillère dédiée à la **Formation Professionnelle**.

⇒ **Favoriser la rencontre des Jeunes et des Entreprises ou structures** : Visites d'entreprises, promotion et valorisation de votre secteur et de vos métiers, immersions de jeunes en entreprises, recrutement et formation des jeunes, organisation de forums, job dating, parrainage...

⇒ **Un appui au recrutement** : Identifier et analyser vos profils de postes.

Diffuser votre offre et présélectionner des candidatures et/ou proposer des candidats.

Informez sur les différents contrats de travail et les mesures : Alternance, aides à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des TH...

Rechercher une formation adaptée au jeune et à votre structure.

Un suivi renforcé pendant la période d'essai et tout au long du contrat.



La FNATH 87

Une association à SAINT GERMAIN LES BELLES - PIERRE BUFFIERE qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence. Les collaborateurs juristes **reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent** les adhérents et **entreprennent** avec eux les **démarches** nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

Compte tenu des mesures sanitaires, la réception des adhérents s'effectue, depuis le 11 mai 2020, sur rendez-vous aussi bien à nos bureaux, que lors des permanences assurées dans 22 communes du département de la Haute-Vienne.

Concernant l'adresse de nos bureaux, **depuis le 22 juin 2020, la FNATH 87 accueille ses adhérents dans un nouveau local**, entièrement rénové, de plain-pied, avec des parkings à disposition des adhérents.

Notre nouvelle adresse est 6 Avenue du Président Sadi Carnot à PANAZOL.

Le local est situé sur la route principale, en face du garage auto Honda, à 3 minutes de l'autoroute A 20.

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents. Cette spécificité ne peut exister que grâce aux 25 sections réparties sur tout le territoire départemental comme celle de SAINT GERMAIN LES BELLES - PIERRE BUFFIERE, et animées par 190 bénévoles, sans quoi rien ne serait possible et que nous tenons à remercier pour leur investissement tout au long de l'année.

Contactez les bénévoles de la section FNATH SAINT GERMAIN LES BELLES- PIERRE BUFFIERE

Aime SAGE, président de la section au 05 55 00 92 49
Yolande PIERRE, trésorière de la section au 07 71 10 40 44

Groupement de la Haute-Vienne
6 Avenue du Président SadiCarnot
87350 PANAZOL
Tel: 05 55 34 48 97
E-mail: fnath.87@orange.fr
www.fnath87.org





Entre le 1er octobre 2020 et le 30 avril 2021, le **ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation organise le recensement agricole**, une opération décennale de grande ampleur qui se renouvelle tous les dix ans dans le cadre d'un règlement européen.

Tous les exploitants agricoles sont invités à y participer, sur l'ensemble du territoire, en France métropolitaine comme dans les départements d'Outre-mer. Cette année et pour la première fois, la collecte des informations se fera en ligne pour 85% des exploitants. Pour tous les autres, des enquêteurs recueilleront directement les données en se déplaçant à leur domicile, ainsi, près de 12.000 exploitations de la Nouvelle-Aquitaine seront enquêtées.

Comme l'a indiqué le Ministre de l'Agriculture, Julien de Normandie, un tel recensement est indispensable pour relever les défis qui nous attendent. Nous avons besoin de recueillir des données précises pour observer les mutations des systèmes agricoles français, mesurer l'importance de notre agriculture au sein de l'union européenne et déployer toutes les mesures nécessaires pour préparer l'agriculture de demain.



LE RECENSEMENT AGRICOLE

CHACUN DE VOUS COMPTE, ON COMPTE SUR VOUS !

Du 1^{er} octobre 2020 au 30 avril 2021, tous les exploitants agricoles ont rendez-vous avec le recensement agricole. L'objectif : donner une image précise de l'agriculture d'aujourd'hui pour préparer les choix de demain.

C'EST SIMPLE, RAPIDE
recensementagricole2020.fr

#RA2020
RECENSEMENT AGRICOLE

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE, CYBER SÉCURITÉ ET PROTECTION DES ENTREPRISES

La Gendarmerie nationale, acteur de la politique publique d'intelligence économique



LES PRINCIPAUX RISQUES ET CYBERMENACES LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL Conseils (COVID-19)

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  L'hameçonnage (phishing) |  Les rançongiciels (ransomware) |  Le vol de données |  Les faux ordres de virement (FOV/REC) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Tous ces conseils en détail sur www.cybermalveillance.gouv.fr

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
Assistance et prévention du risque numérique



CONSEILS AUX ENTREPRISES : PRÉPARER LA REPRISE D'ACTIVITÉ AU DÉCONFINEMENT

L'annonce du début du déconfinement va vous permettre d'envisager une reprise au moins partielle et progressive de votre activité.

Si, dans une première étape, le recours au télétravail reste toujours à privilégier partout où c'est possible, vous devez vous préparer à cette reprise, tant au plan sanitaire que pour reprendre le contrôle de votre sécurité numérique.

Les 10 mesures suivantes visent à vous aider dans la réalisation de votre plan d'action cybersécurité de déconfinement.

1. Recenser et analyser les incidents de sécurité

exemples : hameçonnage de mot de passe, document suspect reçu en pièce-jointe d'un message..., pour cerner le plus précisément possible les incidents survenus.

2. S'assurer du bon fonctionnement de ses outils de protection

antivirus, pare-feu, systèmes de détection d'intrusion...

3. Rechercher les indices de compromission

comme des connexions inhabituelles, les annuaires de comptes pour déceler toute création de nouveau compte suspect, des règles de transferts de messages vers des comptes externes illégitimes.

4. Contrôler et tester les sauvegardes

Avant de reprendre l'activité de l'organisation, il est particulièrement important de vérifier leur bon fonctionnement, notamment en procédant à des tests de restauration et de s'assurer de disposer d'une copie récente des données qui soit déconnectée du réseau afin de pouvoir faire face à une attaque par rançongiciel.

5. Réaliser les mises à jour de sécurité

Si durant le confinement certains systèmes n'ont pas pu recevoir leurs mises à jour de sécurité, il convient de mettre en œuvre un plan de rattrapage cohérent et sans précipitation pour éviter tout effet de bord sur l'activité opérationnelle. La priorité sera donnée aux systèmes de sécurité, puis aux systèmes ou serveurs critiques exposés directement ou indirectement sur Internet, et enfin aux postes de travail des collaborateurs.



SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE, CYBER SÉCURITÉ ET PROTECTION DES ENTREPRISES

La Gendarmerie nationale, acteur de la politique publique d'intelligence économique

6. Recentraliser les données

Durant le confinement, des données de l'organisation ont pu être dispersées sur les postes des télétravailleurs ou de manière temporaire sur certains services de d'hébergement externes (cloud). Il convient donc de les recentraliser au sein de l'organisation pour s'assurer de leurs sauvegardes et de les supprimer dans les règles de l'art sur les stockages inappropriés pour limiter tout risque d'atteinte en matière de confidentialité.

7. Contrôler les équipements nomades avant de les reconnecter au réseau de l'entreprise

Avant d'en ré-autoriser la connexion au système d'information de l'entreprise, tous les équipements nomades utilisés durant le confinement (ordinateurs portables, téléphones mobiles, tablettes) doivent faire l'objet d'un contrôle strict pour s'assurer qu'ils n'ont pas été compromis, et idéalement faire l'objet d'une réinstallation complète depuis une matrice maîtrisée, sécurisée et convenablement mise à jour par l'organisation.

8. Refermer les accès externes devenus inutiles

L'organisation doit s'attacher à réduire son exposition, et donc sa surface d'attaque, en refermant tous les accès externes ouverts qui seraient devenus inutiles. Il peut s'agir d'accès externes à fermer au niveau des pare-feux mais aussi de comptes avec droits privilégiés ouverts à titre exceptionnel sur certains systèmes de l'organisation qu'il faudra clôturer.

9. Mettre fin aux usages à risques dérogatoires

Pour faire face au confinement, de nombreux usages d'applications, de services ou de pratiques ont pu être autorisés à titre exceptionnel mais peuvent présenter un risque de sécurité pour l'organisation. Il convient donc de communiquer avec pédagogie et transparence sur l'arrêt d'autorisation de ces pratiques dérogatoires.

10. Tirer rapidement les enseignements du confinement pour traiter tout ce qui doit l'être

L'organisation doit savoir tirer les enseignements de la crise pour se préparer à être en capacité de mieux l'affronter en cas de résurgence. Cela peut concerner sa politique d'équipement matériel en postes nomades professionnels maîtrisés pour les télétravailleurs, en équipements logiciels ou outils de travail à distance (visioconférence, téléconférence, hébergements de données...), en outils et procédures sécurisées de télétravail ou de télé-administration de ses systèmes, en infrastructures de sécurisation de ses systèmes, en formation et sensibilisation de ses collaborateurs, etc.

Groupement de Gendarmerie Départementale de Haute Vienne
Cellule Prévention Technique de la Malveillance
Adj/C CLEMENT

Nous contacter 
cptm.bspp.rqlim@gendarmerie.interieur.gouv.fr

**EN CAS
D'URGENCE,
APPELEZ LE
17 OU LE 112**

VOUS ÊTES VICTIMES ?

Une question ?
Besoin d'aide ?

On vous accueille en ligne

Scanner le QR Code et
dialoguer par tchat

 BRIGADE
numérique
Gendarmerie



GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Information reçue du Major Commandant la communauté de brigades de Solignac.

Depuis environ 1 mois, nous avons eu une recrudescence de cambriolages de résidences principales sur la COB.

Attention, recrudescence ne veut pas dire explosion car c'est une histoire de 6 cambriolages sur 3 communes sur cette période.

Dans ce cadre et pour prévenir au mieux ce genre de désagrément pour les victimes, pourriez-vous diffuser dans vos prochains bulletins municipaux le texte suivant afin que vos citoyens en soient informés et prennent conscience de ce qui peut malheureusement leur arriver.

Lutte contre les cambriolages : la règle des 3S

➤ Sécuriser :

- Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principales et secondaires...);
- Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Ne pas laisser non plus portes et fenêtres ouvertes, même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ; vérifier la qualité des personnes se présentant comme agents de l'état (carte professionnelle) ;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique....) ;
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers...);
- Entretenir ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.

➤ Surveiller :

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;
- Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles (Opération Tranquillité Vacances).

➤ Signaler :

- Les cambrioleurs repèrent souvent les lieux avant de commettre leurs actes. Signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation) ;
- Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire...)

VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

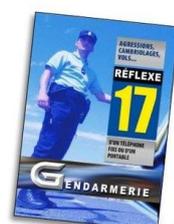
OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
TÉLÉPHONES PORTABLES MOBILE :
SFR : 10 23
ORANGE : 0 800 100 740
BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00
FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :



Pour mieux protéger son domicile,
pensez à la règle des « 3S »

Sécuriser
Surveiller
Signaler



Impression : 05/09/2020, 14h00, 04, 47/17/15 - Ne pas jeter sur la voie publique.

ETAT CIVIL

Naissances

Sont nés à Limoges :

Le 09 janvier 2020 : **Adrien, René VEDRENNE** - La Basse Nadalie

Le 14 février 2020 : **Louise GAGE TRONCHE** - La Gouzonie

Le 03 août 2020 : **Emma, Jade, Paloma ROUSSEAU LAPLAUD** - 2, impasse des Coquelicots

Le 02 septembre 2020 : **Tiago Valentin PELLERIN** - 12, rue du 19 Mars 1962

Mariage

Le 19 septembre 2020 : **Fabrice ROUCHAUD** et **MME DEBROSSE Fabienne** - Les Bergnes

Décès

Le 01 mars 2020 : **Marie Jeanne TOURNIEROUX** - Le Moulin de Teignac

Le 14 avril 2020 : **Marie-Claude CHARBONNIER** - Les Gannes

Le 21 décembre 2020 : **Louise Marie GAGUET** - Virolles

Que vous souhaiter de mieux pour cette nouvelle année qu'une parfaite santé pour vous et vos proches.

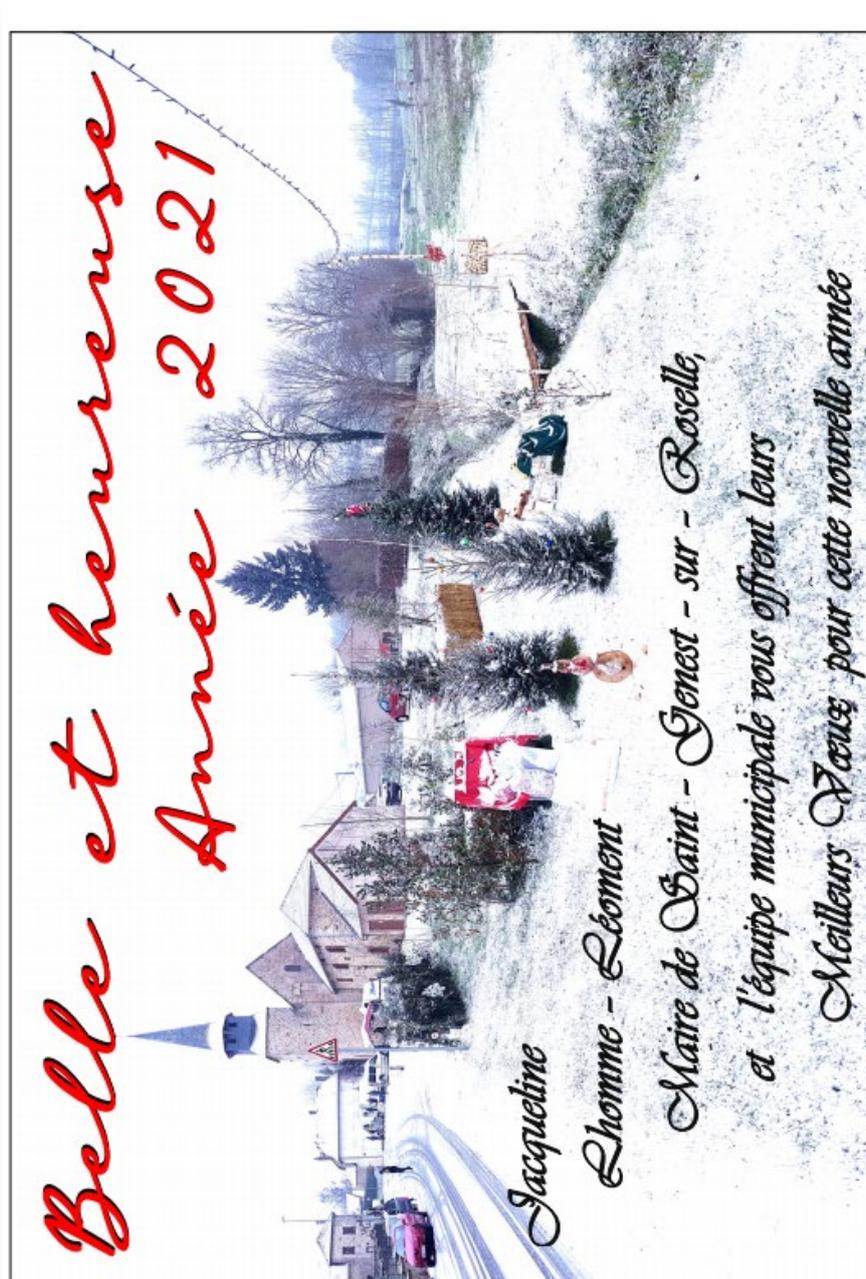
L'année 2020 a été difficile et éprouvante.

Le Covid-19 a demandé à chaque individu de réunir de nombreuses facultés d'adaptation.

Pour 2021, ensemble, allons de l'avant.

Que cette nouvelle année rime avec réussite et sérénité, qu'elle soit infiniment positive ! Nous en avons tous besoin.





Impression numérique réalisée par le CDTPI,
(Atelier Reprographie).
Papier 100% recyclé